

### LE MOT DU MAIRE



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Nous voilà déjà revenus aux portes de l'automne. L'été a été bien rempli : fête de la musique (malheureusement contrariée par la pluie), cérémonie du 14 juillet endeuillée le soir même par le terrible attentat de Nice, la fête des 30 ans du Prieuré de Cézas maintenue malgré tout, des Transes Cévenoles réussies, un banquet mémorable pour le centenaire de la Chapelle de Sanissac, une fête votive attractive et ensoleillée, pour la rentrée une belle Journée Intercommunale des Associations et enfin deux jours du Patrimoine très intéressants.

Même si vous ne l'avez pas remarqué, des mesures de sécurité ont été prises au cours de ces événements, en lien avec la gendarmerie, notamment l'installation d'un camion-barrage à l'entrée du Plan et une vigilance accrue en concertation avec les associations. Pour le week-end de Cézas, des instructions impératives étaient données par la Préfecture mais j'ai fait le choix de maintenir l'événement tout en m'abstenant d'être présent en personne.

En cette rentrée, nous nous consacrons aux projets d'envergure sur lesquels nous avons déjà bien avancé.

La station d'épuration : la municipalité a fait le choix d'une construction au dessus de la route de Ganges. Il s'agit d'une technicité rustique (lits de filtration plantés de roseaux) dont le coût de fonctionnement sera minime ; l'intérêt étant de sortir la station du lit de la rivière et de diminuer le danger d'inondation en amont. Une étude géotechnique doit nous donner le feu-vert. Les services de l'Etat suivent bien entendu la progression du dossier.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : après avoir validé le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui donne les grandes orientations du développement du village, en accord avec la nouvelle loi (Loi ALUR de mars 2014), le comité de pilotage travaille



sur le futur zonage. Il s'agit de permettre les nouvelles constructions tout en restant dans le cadre légal qui contraint l'extension du village.

C'est un véritable défi que nous avons à relever, les services de l'Etat nous demandant une stricte application de la Loi.

A ce sujet, je déplore la réaction de certains qui, en désaccord avec la commune sur des intérêts particuliers, prennent pour alibi les nouvelles dispositions de la Loi pour se poser en victimes d'injustice. Certains utilisent même le WEB pour dénigrer les actions de la commune et diffamer ouvertement la fonction de maire et d'élu. Je ne refuse jamais d'écouter les arguments de chacun et j'essaie, dans la mesure du possible, de trouver des solutions équitables lorsque le problème est exposé en toute clarté.

Soyez persuadés que j'agirai dans l'intérêt public et le respect des règles, sans distinction de personne.

Par ailleurs, grâce au travail de notre stagiaire en architecture, Emma Izquierdo, nous disposons d'un premier outil de conseil pour les aménagements et travaux de construction : le cahier de recommandations architecturales et paysagères, que vous pouvez consulter en mairie et bientôt sur le site.

Vous souhaitant un bel automne, je vous donne rendezvous lors des prochaines manifestations.

Jérôme Morali, maire

## LE MINISTRE SAISI POUR LE DAB

Le vendredi 22 juillet, M. Morali accompagné de la première adjointe Mme Castanier s'est rendu au Pont-du-Gard à la rencontre du Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, Jean-Michel Baylet. En présence du président du département D. Bouad, du Préfet du Gard, D. Lauga, du président de l'EPCC du Pont-Du-Gard, P. Malavieille, du maire de Vers-Pont-du-Gard, O. Sauzet et d'une cinquantaine de maires du Gard, M. Baylet a présenté le contrat de ruralité déconcentré auprès des Préfets pour un montant de 216 millions d'euros. Il s'agit de coordonner l'action publique dans les territoires ruraux au travers d'actions d'aménagement, d'équipements... ex : faciliter la mobilité.

C'était très à propos, M. Morali interpellant M. Le Ministre au sujet de la demande de la commune pour l'installation d'un DAB, distributeur automatique de billet, expliquant nos multiples démarches auprès de La Poste, le soutien de nos politiques, la pétition auprès des habitants de la commune et des bourgs voisins.

M. Baylet nous assura qu'une réflexion allait être portée par ses services et nous avons reçu depuis, fin juillet, un courrier de la Cheffe de Cabinet du Ministre, nous indiquant que le ministre « avait pris bonne note des préoccupations que nous avions exprimées, qu'il les avait signalées au préfet du Gard en lui demandant d'y réserver les suites les plus appropriées ».

Nous sommes dans l'attente des suivis... avec grande impatience...et ne manquerons pas de tirer la sonnette de rappel si besoin.

Pascale Castanier

# COMMISSION CULTURE/SPORT/TOURISME

#### > LA JOURNÉE INTERCOMMUNALE DES ASSOCIATIONS : UNE BELLE RÉUSSITE !

Du beau temps, de nombreuses associations (69 au dernier décompte), du public et des élus sur la brèche dès 7h du matin : le cocktail pour une journée de rencontres et de découvertes réussie. Cette édition suménoise (après Brissac et St Bauzille de Putois, et avant Cazilhac en 2017) a tenu ses promesses : faire se rencontrer associations et usagers de la communauté des communes des Cévennes gangeoises et suménoises.

Il y en avait vraiment pour tous les goûts, toutes les envies de connaissances et toutes les bonnes résolutions... Qu'elles soient sportives, culturelles, patrimoniales, humanitaires et/ou ludiques, toutes ont trouvé leur place dans et autour des jardins de la mairie et sur le Champ des Compagnons.

Une journée préparée de longue date (premier courrier le 11/02/2016) par les membres de la commission Culture Sport Tourisme et rejointe le jour J par la quasi totalité du conseil municipal soit pour accueillir les associations, distribuer le matériel et les placer ou bien tout simplement pour leur offrir un café de bienvenue!

Un très grand merci à tous les participants : membres des associations, élus de Sumène et d'ailleurs, les services techniques de Sumène et d'ailleurs et citoyens en goguette qui ont répondu présents.

Rendez-vous le dimanche 10 septembre 2017 à Cazilhac pour une nouvelle édition.



#### > LE RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ !

Cette 3<sup>e</sup> édition sera la dernière sous cette forme et à cette date qui ne semble pas convenir à la population grande absente pour ce moment initié pour rassembler et créer du lien. Merci aux animateurs de l'Agantic et aux membres de l'APE de l'école publique qui tenaient la buvette. Un Rendez-vous en devenir et à s'approprier! Avis aux associations...

#### Tania Mercereau

#### L'ÉCHO DES COMMISSIONS

#### LE 2° REI CHOISIT SUMÈNE POUR SA FÊTE TRADITIONNELLE

Une prise d'arme du 2<sup>e</sup> Régiment Étranger d'Infanterie (2<sup>e</sup> REI), le plus ancien des régiments d'infanterie de la Légion étrangère (XIX<sup>e</sup>) a eu lieu le vendredi 2 septembre, devant le Monument aux Morts, coordonnée par le capitaine Segonne Amaury.

Quelques 500 légionnaires, appelés les « Képis Blancs », soldats qui ont acquis leur notoriété lors de rudes combats menés dans le monde entier depuis plus de 150 ans, sont arrivés en bus vers 9h30 à la plus grande surprise des Suménois de passage. En effet la discrétion avait été conseillée à la commune par souci de sécurité.

La cérémonie a débuté vers 10 h. M<sup>me</sup> Castanier, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Gilbert Laurans, 4<sup>e</sup> adjoint, M. Bernard Espaze, conseiller municipal et Mr Bernard Brun ont accueilli le Colonel Carleton et ses troupes.

Le régiment s'est distingué tout particulièrement le 2 septembre 1903, lors du combat d'El-Moungar, épisode du début de la « pacification » dans le sud Oranais. Ce jour-là, 113 légionnaires de la 22e compagnie montée, ont combattu pendant plus de 8 heures face à plus de 400 dissidents marocains. C'est ce fait d'armes qui fut raconté, suscitant une grave émotion. Cette date est devenue la fête de tradition du régiment qui a lieu, chaque année, dans un village différent du Gard.

M<sup>me</sup> Castanier a prononcé un discours de bienvenue et de remerciements pour les missions rendues à la patrie et remis la médaille de la ville de Sumène au Colonel Carleton.

#### **PERSPECTIVES**

Le PAYS, organe réunissant notre Communauté de Communes et nos voisines du Pays Viganais et de l'Aigoual a missionné une attachée chargée de mettre en œuvre des actions de développement économique sur le territoire, notamment dans le domaine du tourisme. Ces actions seront financées par le contrat passé avec l'État.

Une de ces actions est la création d'un site internet de grande envergure, à l'échelle des 3 Communautés de Communes. Ainsi sera proposée au touriste une destination "Sud-Cévennes" (le nom n'est pas encore trouvé), plus visible et plus complète.

A nous d'y figurer en bonne place!

Cet été à Sumène, les touristes ont malgré tout été accueillis, grâce à l'Escale. Dans ce sens, une réunion des acteurs du tourisme va être prochainement organisée par la municipalité afin de pallier l'absence de l'OT sur notre village et de faire des propositions pour l'offre touristique et la communication.

Isabelle Boisson

### L'ÉCHO DES COMMISSIONS

#### COMMISSION URBANISME

#### > L'ÉCOLOGIE : TOUS CONCERNÉS, TOUS IMPLIQUÉS, TOUS TOLÉRANTS !

La municipalité de Sumène a pris part au zéro phyto. Ainsi les espaces publics, les voiries, les parcs et jardins seront gérés durablement, sans aucun intrant ni produit phyto permanent. Cette gestion se veut écologique et réclame du temps, de l'investissement tant humain que financier, mais surtout de la tolérance ...

En effet, n'est-il pas plus plaisant d'apercevoir une pâquerette spontanée entre les pavés, plutôt qu'un trottoir aseptisé et "brûlé" par le glyphosate, mais ô combien plus propre aux yeux de certains ?

Concrètement, à Sumène, il sera fréquent de voir un peu plus de mousse entre les pavés, de croiser des herbes dans les accotements, de rencontrer des pelouses à tonte tardive, d'apercevoir des talus non fauchés et même d'assister à des créations spontanées de pelouses naturelles!!!

Que chacun s'approprie cette flore spontanée témoin d'une biodiversité ordinaire que l'on se doit de ne pas anéantir. Pour autant, il n'est pas question de tout laisser faire, il s'agit d'apprivoiser les plantes que l'on dit "mauvaises herbes". Le choix de vouloir gérer les espaces publics sans intrant se veut exemplaire et a pour vocation de faire naître chez chacun un sentiment d'éco-responsabilité: tout le monde peut et devrait s'approprier ces méthodes de jardinage en accord avec l'environnement.

Tania Mercereau, Fabienne Fesquet

# > INSTRUCTION DE L'URBANISME AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016

Au 1<sup>er</sup> octobre, le service d'Application du Droit des Sols dit ADS du Vigan instruira réglementairement les différentes démarches d'Urbanisme. Une Convention de service commun a été passée le 28 juillet 2016 conformément à la délibération prise le 28 juin 2016.

Voici la procédure à suivre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour vos dossiers :

DECLARATION PREALABLE DE DIVISION FONCIERE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX GENERANT OU PAS DES TAXES D'AMENAGEMENT

CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION ET OPERATIONNEL

PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS MODIFICATIF

PERMIS DE DEMOLIR ET D'AMENAGER

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME

**AUTORISATION DE TRAVAUX** 

#### Accueil mairie

- Retrait des dossiers
- Dépôt des dossiers : un récépissé vous sera remis
- Permanence du service instructeur les jeudi sur rendez-vous

#### Instruction des dossiers

**Service instructeur** 

Avis de la Commission urbanisme

Autorisation ou refus par arrêté du Maire



#### > CONCOURS VILLAGES FLEURIS

Un concours est lancé pour la réalisation de l'habillage de l'ascenseur de la mairie.

L'édifice est actuellement en béton brut, mais l'équipe municipale souhaiterait l'embellir. Elle fait appel aux citoyens pour trouver la solution la plus valorisante et la plus durable.

Aucune thématique n'est imposée; Sumène d'autrefois peut vous inspirer au travers de son histoire, le patrimoine architectural, la soie, le patrimoine industriel... quelque chose de plus actuel peut aussi être intéressant, graff par exemple..... Vous avez aussi de larges possibilités pour les matériaux : peinture, briques, minéral et végétal...

Vous devez produire un croquis de votre projet, en indiquant les matériaux, une estimation approximative du coût, tout ce qui peut contribuer à la compréhension du projet.

Vous avez jusqu'au lundi 9 janvier 2017 pour le remettre. La commission « Villages fleuris » donnera son avis sur le projet qui sera ensuite proposé en réunion plénière pour décision.

Le projet retenu gagnera un prix de 150€ qui sera remis lors d'une petite cérémonie.

La municipalité vous remercie d'ores et déjà pour votre participation et votre contribution pour le village. Espérant votre réactivité et plein de belles idées!

Pascale Castanier

#### TLANCEMENT D'UNE OPAH

Opération Programmée d'Amé-LIORATION DE L'HABITAT ANCIEN

Des subventions aux travaux peuvent être obtenues selon certaines conditions.

Vous êtes propriétaire d'un logement en location ou vacant que vous souhaitez rénover pour le louer ? (sans de conditions de ressources).

Vous êtes propriétaire d'un logement ancien que vous occupez à titre de résidence principale et qui nécessite des travaux d'amélioration, d'adaptation ou d'économies d'énergie ? (avec conditions de ressources)



Pour vous renseigner:

• Pact habitat, organisme spécialisé vous accueille et vous informe à Ganges à la Maison de la communauté de communes.

Tous les mercredi matin de 9h30 à 12h

- Par téléphone : 04 67 10 73 37 du lundi au vendredi de 9h -13h
- En mairie de Sumène

#### RIVIÈRES CAPRICIEUSES ET CRUES

Le bassin versant du Rieutord recoupe les communes de St Martial, St Roman de Codières, Sumène et Ganges. Il y a seulement 3 villages dans la vallée et une ville à la confluence mais on trouve de très nombreux hameaux plus ou moins isolés. Le bassin versant du Rieutord traverse donc le département du Gard et rejoint celui de l'Hérault pour sa confluence avec le fleuve au niveau de Ganges.

Le Rieutord fait partie du territoire d'actions du SIVU Ganges-Le Vigan (entretien des cours d'eau). Il prend sa source au Mont Liron, passe à proximité de St Martial, puis par Sumène et rejoint l'Hérault à l'aval de Ganges. Son bassin versant de 63km2 environ est de forme allongée ce qui favorise les temps de concentration assez courts et donc les crues violentes. Plusieurs sommets sont visibles sur le territoire : le Ranc de Banes (713m), les Jumeaux (515 et 525m), la montagne de la Fage (933m).

Le Recodier, affluent principal du Rieutord, nait sur la commune de St Roman de codières et draine un bassin versant d'environ 23km². Les versants sont abrupts, découpés par de nombreux valats et fortement boisés.

Le Recodier	6,3 km de long	7,1%	23 km²
Le Rieutord	25 km de long	4,6%	34km² à Sumène
L'Elbès	6km de long	9,1%	6 km <sup>2</sup>
Ensemble du Bassin versant	37,3 km de long		63km² soit 2,2% du Bassin versant De l'Hérault

#### Quelques données:

Pluviométrie	Moyenne annuelle	Episodes particuliers
Mont Aigoual	2300 jusqu'à 4000 mm	Laroque : 416 mm en 24h en 1994
Valleraugue	1670 mm	Sumène : 420 mm en 24h en 1995
Sumène	1200 mm	

# Cumuls pluviométriques sur le bassin susceptibles de déclencher un Q critique sur le Rieutord (PCS de Sumène)

Durée	Cumul max sur
	la durée en mm
1 h	75
2 h	90
3 h	120
4 h	160
5 h	200

Les temps de concentration sont estimés à environ 2,7h à Sumène et 3h à Ganges. Le lit du Rieutord est très pentu jusqu'à sa confluen-



ce avec la Suménette, puis beaucoup moins jusqu'à Ganges. La longueur du bassin est de 25,5km et sa pente pondérée de 3,5%. Le débit de référence retenu est de 630m³/s. Il correspond au débit de projet qui est utilisé à Sumène pour définir les aménagements et se rapproche des estimations faites à Sumène pour la crue de 1958 (570 m³/s).

Crue d'octobre 1995 : 400 m³/s - Crue d'octobre 2015 : 350 m³/s

Dans le prochain numéro, étude sur la dynamique fluviale et transport solide du Rieutord.

Bernard Espaze

#### L'ÉCHO DES COMMISSIONS

# COMMISSION VIE SOCIALE |> ACTIONS À L'ESCALE

Pour rappel, L'ESCALE, Espace Solidaire Communal d'Accompagnement, de Lien et d'Échange, situé à l'ancienne Mairie, est un lieu public à venir découvrir pour toute demande en lien avec des recherches administratives et sociales. 3 ordinateurs sont à votre disposition avec une connexion WIFI et un espace co-working vous est réservé. Notre agent Clara est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. Depuis son ouverture en mars 2016, ce lieu a permis à plusieurs personnes de trouver un travail, un logement, un stage et a permis de faire découvrir les différents aides qui vous concernent. Ce lieu a également pour vocation d'accueillir des organismes et des associations susceptibles d'intervenir pour votre information ou pour de la prévention (voir article ci-contre sur la prévention Santé à venir).

- A ce titre, vous pouvez d'ores et déjà noter que le 9 Décembre à 10h30 à l'Escale, le CMS de St Hippolyte du Fort (Centre Médico-Social) vous présentera les différents réseaux sociaux dont nous dépendons en tant que résidants suménois.
- Une information sur l'aide juridique aura également lieu début novembre (date à confirmer en téléphonant à L'Escale début octobre). N'hésitez pas à venir consulter le panneau extérieur à l'entrée de l'Escale qui informe des différentes actions et manifestations à venir.
- Vous voulez découvrir Internet ? découvrir l'informatique ? Inscrivez-vous à l'Escale pour des **ateliers découvertes** (ateliers personnalisés ou à 2 participants) qui seront animés par notre agent.

#### **Covoiturage**

Nous remarquons que nous avons des demandes de covoiturage mais trop peu d'offres! Si vous faites un trajet régulier, venez vous inscrire à l'Escale et vous serez contacté par des personnes qui ont besoin de vous!

Votre enfant a une activité péri-scolaire sur Ganges le mercredi après-midi ? Nous proposons aux parents de s'inscrire à L'Escale pour se mettre en lien et favoriser le covoiturage de nos petits.



L'ESCALE (ancienne Mairie) place de l'Eglise à Sumène Tél. 04.67.81.32.73.

Lundi, mercredi et jeudi de 10h à 12h - 15h à 18h Mardi de 10h à 12h - Vendredi de 15h à 18h.

Marie Viguier, Commission Vie Sociale

#### |> IL N'EST JAMAIS TROP TÔT... NI TROP TARD POUR PENSER À SA SANTÉ !!

A travers les différents médias, nous sommes assaillis de messages de santé qui concernent notre alimentation, notre pratique en activité physique ou encore notre hygiène de vie. Toutefois, il n'est pas toujours facile de mettre en œuvre ces bons comportements de santé : manque de motivation, méconnaissances, solitude, pratique inadaptée, douleurs, etc.

A l'heure où la prescription de l'activité physique par le corps médical est en première ligne, les études scientifiques, les médias, les professionnels de santé... n'ont jamais été autant convaincus de ses bienfaits.

Une pratique physique régulière est bonne pour la santé, quel que soit son âge, son état de santé et/ ou son niveau d'autonomie.

En partenariat avec les caisses de retraite de l'inter-régime, l'Agence Régionale de Santé et la Mairie de Sumène, l'Association MA Vie a développé le programme « **Santé-vous bien** » à destination des personnes retraitées.

Dans ce cadre, nous vous proposons de participer à une conférence traitant de la thématique « **Activité physique adaptée et alimentation, les clefs d'un vieillissement réussi** ». Nous vous invitons donc à nous rejoindre le :

#### Lundi 07 Novembre 2016 à 15h Grande salle du Diguedan à Sumène

A l'issue de la conférence, toute personne retraitée, si elle le souhaite, pourra participer à une session d'évaluation de ses capacités physiques et/ ou à des ateliers d'activité physique adaptée et/ou des ateliers cuisine assurés par un diététicien.

Les ateliers d'activité physique (sur inscription) sont fixés à tous les mardis à partir du 15 novembre de 15h à 17h (excepté pendant les vacances de Noël), petite salle du Diguedan, jusqu'au 21 Mars 2017.

Les ateliers cuisine se dérouleront les lundis 28 novembre 2016 et 9 janvier 2017 à l'Escale de 15h à 18h, et le lundi 27/03 dans la cuisine du Diguedan.

Si vous ne pouvez pas venir nous retrouver le jour de la conférence, n'hésitez pas à contacter l'Association pour bénéficier de cette action de prévention santé ou pour tout autre renseignement. Il sera aussi possible de vous rencontrer à votre domicile.

Association MA Vie: 06 08 42 19 77

06 26 04 41 12



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

#### |> A NOTER DANS VOS AGENDAS!

Le prochain **Noël solidaire**, votre Rendez-Vous de l'hiver aura lieu le **10 Décembre 2016** au Diguedan de 15h à 22h. Vous espérant nombreux pour partager ensemble ce moment chaleureux et musical dans l'esprit de Noël, autour d'un goûter et d'une soupe préparés par les membres du CCAS.

C'est le 11 Janvier 2017 au Diguedan que nous accueillerons nos aînés pour la traditionnelle Galette du cœur en musique et dans la bonne humeur.

M. le Maire et les membres du CCAS tiennent à remercier chaleureusement Mme Laurette Serra pour son investissement et son dévouement durant de nombreuses années. Nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa retraite et de sa famille.

Jean Philippe Lourdais

# COMMISSION FINANCES |> BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Sur le budget général, on note quelques rentrées supplémentaires : taxe additionnelle augmentée de 35 000€ à 40 000€, dotation de solidarité rurale de 178 000€ à 208 000€, fonds de péréquation de 73 000 à 77 000€, ont permis 40 000€ de recettes de fonctionnement supplémentaire.

Il est proposé de réajuster 7000€ sur les différents postes de fonctionnement ; 33000€ restants à répartir sur l'investissement.

#### Il est proposé:

- d'acheter du matériel pour 6000€ : 2 ordinateurs, 1 armoire bureau,1 réfrigérateur salle municipale de Pont d'Hérault et des rideaux d'occultation pour le Diguedan
- d'effectuer de la voirie pour 17 000€ : travaux sur Le Pagès environ 12 000€ et sur le Courpatas (calade,mur)
- d'installer un WC handicapé + 2 urinoirs sur le Plan : 10 000€
- 41 000€ étaient prévus pour les travaux suite aux inondations : les travaux de Carcelade et La Crotte, le Pont du Recodier, sont déjà exécutés ; le chemin du forage à Cézas (6 000€) et la base du Pont de Mauplat (6 000€) sont en cours.

(NOTA : Les buts du terrain de basket pour 2469€ se sont ajoutés au budget aménagement du Champ des compagnons)

• Concernant les subventions demandées pour l'aménagement entrée de ville et Stade : le District Gard-Lozère a répondu négativement à la demande de 6000€ ; le Département, au titre des amendes de police, apporterait 13000€ pour la mise en sécurité de la voirie.

Nous attendons la réponse de l'Etat par la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux , la Région et le Département (qui a installé un nouveau fonctionnement pour les subventions).

- Concernant l'enfouissement de la ligne électrique haute tension, le SMEG apporterait un reliquat.
- Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable : ce schéma est à réaliser impérativement pour être en conformité avec le futur PLU.

Il s'agit d'un inventaire et d'un diagnostic de l'état du réseau, d'étudier les scénarii d'extension, d'établir le zonage d'eau potable etc. Il a été estimé à 227 715€ TTC; avec une subvention attendue de 60% sur le HT, soit 113 857€, reste à la charge de la commune 75 905€ plus avance TVA 37 952€

Pascale Castanier, Commission Economie/Finances

(à l'heure de l'impression du journal, le budget supplémentaire devrait être présenté en Conseil municipal du mardi 11 octobre 2016 pour validation )

#### FOCUS

### Salle Ferrier

Au Moyen-Âge, on y trouvait la Maison de la Ville ou maison Consulaire (ancêtre de notre mairie actuelle) et la chapelle Saint-Jacques. Ces deux édifices furent ruinés au printemps 1568. Le lieu subit ensuite les ravages des guerres de religion : restaurée, la chapelle devint le premier temple protestant en 1590, qui dura jusqu'en 1633. Puis le bâtiment, récupéré par les catholiques, redevint leur lieu de culte jusqu'à ce que de terribles inondations emportent le rempart avec la Chapelle. En 1686 fut construite l'actuelle église.. Ce site va alors être abandonné et tomber en ruines.

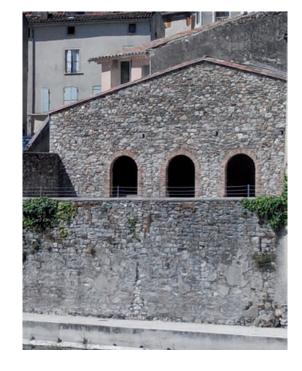
Ensuite il devint successivement une filature et enfin une tonnellerie.

A partir de 1760, l'industrie de la filature ne cessera de se développer jusqu'en 1900, en témoignent les grandes ouvertures de cette fabrique.

En 1804, l'édifice fut concédé aux protestants qui y édifièrent leur lieu de culte (pour la seconde fois) puis utilisé jusqu'en 1841, date de la construction de l'actuel temple à Villeneuve.

On manque d'informations sur la période suivante, jusqu'à la vente par Monsieur Ferrier, tonnelier, à l'amicale des associations regroupant le basket, la spéléologie et les parents d'élèves.

La salle Ferrier était occupée par des associations laïques alors que parallèlement, dans les salles de la Paroisse



(Jeanne d'Arc et St Louis) œuvraient les associations catholiques (musique, cinéma, kermesse..).

A la Salle Ferrier, on pratiquait la spéléologie avec l'équipe de Jean Laporte, Emile Cazes et Jean Cadoul, le ski club, la danse, le ping-pong, bref, c'était l'ancêtre du foyer rural.

Il a même été fabriqué des canoës qui ont descendu la Vis jusqu'à Ganges.

La grande époque fut aussi celle des bals, où accourait toute la jeunesse de la région. Nombreux sont les Suménois qui y ont fait la rencontre de leurs conjoints.

Dernièrement, en 2001, la municipalité a racheté la Salle 130 000 francs (20 000€) à l'Association des Parents d'Elèves. Depuis la toiture a été rénovée.

Actuellement, un projet est à l'étude pour valoriser ce bâtiment patrimonial.

Pascale Castanier, Isabelle Boisson



Merci à Jean-Claude Toureille, Hubert Bresson, André Trial et un salut à Jeannot Cadoul.

#### COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX,

#### ET CONSEILS COMMUNAUTAIRES

#### SUPPLÉMENT « SUMÈNE - LE JOURNAL » N° 8 - OCTOBRE 2016

Compte-rendus des conseils municipaux

p 1 à 5

Communauté de communes

p 5 à 19

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 28 JUIN 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 28 juin 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI J; CASTANIER P; LEPROVOST R; MERCEREAU T (représentée par GRUCKERT P); VIGUIER M ; TEISSERENC.E (représenté par ANDRIEU F); BOISSON I; LOURDAIS J-P (représenté par MORALI J); ESPAZE B, CALAIS M-C (représentée par LAURANS G) ; FESQUET F (représentée par BOISSON I); COLLUMEAU I; GRUCKERT P ; ANDRIEU F; TOUREILLE C; FERRERES S; PALLIER G (représentée par TOUREILLE C); GOUDIN H (représentée par FERRERES S);

# AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE PRÉALABLE À AUTORISATION PROJET VOIE VERTE SUMÈNE-GANGES

Par arrêté inter-préfectoral du Préfet du Gard et du Préfet de l'Hérault une enquêté publique préalable à l'autorisation au titre de l'environnement (loi sur l'eau) a été lancée suite au projet relatif à l'aménagement d'une voie verte entre Sumène et Ganges.

Cette enquête publique est ouverte durant 31 jours consécutifs du mardi 28 juin 2016 au jeudi 28 juillet 2016 inclus. Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête destinés à recevoir les observations du public étant déposés dans les mairies de Sumène et de Ganges.

Le commissaire enquêteur siégeant le mardi 28 juin de 9h00 à 12h00 à l'hôtel de ville de Sumène et le jeudi 28 juillet de 13h30 à 17h30 à l'hôtel de ville de Ganges.

Le Conseil Municipal est convié à donner son avis sur cette demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vu le dossier présenté donne un avis favorable à cette demande.

#### CONVENTION COMMUNE/EPCC PONT DU GARD

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de convention d'engagement entre la commune et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé EPCC Pont du Gard.

Cette convention arrête les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les deux parties signataires:

Pour l'EPCC la gratuité de la carte d'abonnement à l'accès au Pont du Gard pour les familles.

Pour la Commune la prise en charge des documents pour la délivrance des cartes d'abonnement et la mise à disposition d'emplacements de communication (bulletin municipal, panneaux ...).

Le contrat étant reconductible pour un an, dans la limite de deux reconductions avec possibilité de résiliation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature de la convention susdite et autorise le Maire à la signer.

# CONVENTION AVEC LE VIGAN POUR INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que suite à la loi ALUR du 24 mars 2014 il a été mis fin à la disposition des services de l'Etat auprès des communes de moins de 10000 habitants faisant partie d'un EPCI regroupant 10000 habitants ou plus. La conséquence étant que l'instruction des documents d'urbanisme n'étant plus effectuée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) il a fallu rechercher une solution vu la complexité de la tâche.

Une mise en commun de moyens humains et matériels étant possible, Sumène s'est donc rapprochée de la ville du Vigan pour confier les dites missions au service instructeur de cette commune.

Sachant que le Maire reste seul compétent quant aux actes découlant de l'instruction.

Vu l'intérêt de mutualiser les coûts de fonctionnement afin de limiter l'impact du désengagement de l'Etat et permettre une instruction correcte de tous les actes d'urbanisme.

Vu la proposition de convention pour un an renouvelable présentée par la Mairie du Vigan. Vu le coût proposé, 16000€ pour charges de fonctionnement pour l'année 2016/2017 et 4111,80 € pour frais de création pour 2016 uniquement.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur la proposition de convention susdite et autorise le Maire à la signer.

#### VIREMENT DE CRÉDIT

Monsieur le Maire propose dans le cadre du budget de l'eau et de l'assainissement le virement de crédit suivant :

Art 6815 Dotations aux provisions pour risque : - 40 000 €

Art 671 Charges exceptionnelles sur opération de gestion : + 40 000€

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Le Maire, Jérôme MORALI

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 28 JUILLET 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 28 juillet 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI J; CASTANIER P; LE-PROVOST R; MERCEREAU T (représentée par COLLU-MEAU I); VIGUIER M; TEISSERENC.E; BOISSON I; LOURDAIS J-P (représenté par VIGUIER M); ESPAZE B, CALAIS M-C (représentée par FESQUET F); ; FESQUET F; COLLUMEAU I ; GRUCKERT P ; ANDRIEU F; TOUREILLE C; FERRERES S; GOUDIN H (représentée par PALLIER G); LAURANS.G; PALLIER G

#### CHOIX STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sumène est confrontée à des dysfonctionnements de sa station d'épuration. Cette dernière, créée en 1977, n'assure plus un traitement des effluents conforme aux exigences réglementaires. Un arrêté de mise en demeure de la part de l'Etat impose à la commune de déposer un dossier minute de déclaration au titre de la loi sur l'Eau avant le 30 septembre 2016, et un dossier définitif pour le 15 janvier 2017. Au préalable, la Commune a confié au SATAC (Service d'Appui Technique aux Collectivités) du Conseil départemental du Gard la réalisation d'une étude comparative de plusieurs scénarios pour le traitement des eaux usées du village, afin de disposer de tous les éléments techniques et financiers pour faire le choix. L'étude présente en premier lieu les éléments de contexte qui caractérisent la commune et son assainissement (Géographique, démographique, hydrogéologique, caractéristique du réseau, données d'exploitation, etc...) et permettent de définir un dimensionnement du futur traitement des eaux usées.

Les contraintes réglementaires en vigueur sont ensuite rappelées, notamment les contraintes d'implantation, ainsi que les contraintes liées au niveau de rejet.

Afin que la commune dispose de tous les éléments techniques sur un même document, l'ensemble des procédés épuratoires des eaux usées et des boues, adaptés aux caractéristiques du réseau sont décrits. Ils comprennent des éléments techniques de performances, ainsi que les avantages et les inconvénients. Ce chapitre aboutit à une conclusion sur la faisabilité de certains d'entre eux.

Enfin, les scénarios envisageables sont présentés en fin de document. Ils présentent les différentes configurations possibles 'traitement des eaux usées/ traitements des boues », avec leurs coûts de réalisation et leurs coûts d'exploitation. Un tableau récapitulatif rassemble les informations :

Scénario retenu	File eau	File Boues	Cout D'Investissement	Cout D'Exploitation	Cout sur 30 ans (Inves + fct)
1B	Boues activées sur Site1	Lits de séchages planté de roseaux Site 2	2.371.000€	38.864€	3.536.920€
1C	Boues activées sur Site1	Déshydratation Mécanique Site 1	1.348.600€	45.487€	2.724.010€
2B	Disques biologiques sur Site 1	Lits de séchages planté de roseaux Site 2	2.481.400€	24.514€	3.216.820€
2C	Disques biologiques sur Site 1	Déshydratation Mécanique Site 1	1.348.600€	31.197€	2.284.510€
2D	Disques biologiques sur Site 2	Déshydratation Mécanique Site 1	2.242.900€	31.197€	3.178.810€
2E	Disques biologiques sur Site 2	Lits de séchages planté de roseaux Site 1	2.533.900€	24.514€	3.269.320€
3B		Filtre planté de roseaux Site 3	1.901.600€	15.375€	2.362.850€
4		Raccordement Ganges	1.323.750€	18337€	1.873.860€

- Site 1: actuelle station
- Site 2 : Sur une parcelle face à l'actuelle station d'épuration de l'autre côté de la RD 11
- Site 3 : Sur les hauteurs de la Commune au droit de la station d'épuration actuelle, de l'autre côté de la Départementale

#### Le Conseil Municipal:

Vu la demande de dérogation pour l'implantation en zone inondable, vu le manque de foncier pour compensation, vu le coût de fonctionnement sur 30 ans, vu la technicité élevée, vu les difficultés et le coût de fonctionner en traitement des boues en continu pendant les travaux, vu qu'une habitation se trouve maintenant dans le périmètre de protection des 100m de la station d'épuration, les projets sur le site de la station actuelle sont écartés (2 projets listes 2C et 1C sur le tableau récapitulatif).

Vu la demande de dérogation pour l'implantation en zone inondable en partie, et dérogation pour glissement de terrain en partie sur des sites mixtes au-dessus et au-dessous de la RD11 et vu le coût estimatif élevé sur 30 ans donné par la SATAC, les 4 projets listés 1B, 2B, 2D et 2E sur le tableau sont écartés .

Vu que la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises n'a pas encore opté pour une dérogation en 2018 à la future compétence EAU et Assainissement prévue en 2020, vu les incertitudes du positionnement de la Mairie de Ganges, après interrogation de la SAUR, face au problème du foncier pour un éventuel agrandissement de leur station d'épuration pour un accueil supplémentaire de 1500 habitants, vu que le raccordement à l'assainissement de Ganges qui se trouve dans le lit du Rieutord fait l'objet d'une demande de mise aux normes de la part de la DDTM, le projet est écarté (liste 4 sur le tableau récapitulatif).

Le Maire propose donc au Conseil Municipal le projet « Filtre Planté de roseaux » sur le site 3 (scénario 3B), pour les raisons suivantes: pas de contraintes dérogatoires, pas de rejet en milieu naturel dans le lit du Rieutord, un procédé rustique de traitement avec peu de technicité sur le site et longévité accrue de la station avec un coût d'exploitation faible sur 30 ans et possibilité d'extension dans l'avenir, création d'un accès qui permettra de retrouver des zones agricoles, d'ouvrir à l'aménagement urbain certaines zones.

Le Conseil municipal à la majorité (4 contre ; 1 abstention ; 14 pour ) approuve la proposition du Maire quant au scénario 3B, et demande à celui-ci de faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

#### SDCI GARD HÉRAULT APPROUVÉS PAR PRÉFET

Monsieur le Maire rappelle que les Préfets du Gard et de l'Hérault ont approuvés par Arrêtés les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Sachant que la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises ne rentre pas dans le champ des obligations de fusion (Zone de Montagne) chaque arrêté souligne cependant que pour l'avenir des rapprochements et des rattachements avec d'autres com-

munautés devront être envisagés Comme le souligne particulièrement le SDCI de l'Hérault:

« soit envisager son rattachement vers le nord avec la communauté de communes du pays Viganais. La cohérence territoriale est forte dans ce secteur. Le territoire concerné se situe dans le bassin d'emploi de Ganges - Le Vigan et regroupe les deux bassins de vie de Ganges et du Vigan.

soit une autre possibilité qui pourrait être envisagée, c'est le rattachement de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises à la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Le nord de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup fait partie de la couronne du grand pôle urbain de Montpellier et une partie des communes de la communauté de communes de Cévennes Gangeoises et Suménoises en fait également partie ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 pour 1 abstention) se positionne de la façon suivante :

Conserver la Communauté des Cévennes Gangeoises et Suménoises comme existante actuellement

Et, en cas de demande de rattachement, opter pour un rattachement vers le Nord avec la Communauté de communes du Pays Viganais

#### MISE EN ŒUVRE RÉFORME DE L'URBANISME POUR RÉVISION DU POS VALANT ÉLABORATION PLU

Le décret N°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1 du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme est entré en vigueur le 01 janvier 2016.

Les PLU en cours d'élaboration ou de révision au 01 janvier 2016 peuvent être menés à leur terme dans des conditions inchangées. Toutefois les collectivités qui souhaitent bénéficier des avancées de la réforme peuvent le préciser par délibération.

Le Bureau d'Etude Urba Pro, en tant que maître d'œuvre de la Commune, lui ayant fait part que diverses dispositions du décret susdit s'appliquent à la démarche lancée par la Commune de révision du POS valant élaboration du PLU, le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour la mise en œuvre immédiate de la réforme compte tenu des facilités nouvelles mis à la disposition de la collectivité

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 AOÛT 2016

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 8 Août 2016 à 18H30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Présents ou représentés: MORALI J; CASTANIER P; LE-PROVOST R; MERCEREAU T (représentée par COL-

LUMEAU I); VIGUIER M; TEISSERENC E; BOISSON I; LOURDAIS J-P (représenté par VIGUIER M); ESPAZE B (représenté par LAURANS G), CALAIS M-C (représentée par CASTANIER P); FESQUET F( représentée par LEPROVOST R); COLLUMEAU I; GRUCKERT P; ANDRIEU F; TOUREILLE C; FERRERES S; GOUDIN H (représentée par TOUREILLE Ch); LAURANS G; PALLIER G

#### ELABORATION DU PLU - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Par délibérations en date du 20.06.2014 et du 28.01.2016 le conseil municipal a prescrit la révision du Plan d'occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbansime.

Le chapitre 3 du titre II du code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que:

L'article L123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs:

Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.

Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en Conseil municipal et ce conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme qui stipule « qu'un débat a lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD (...) au plus tard 2 mois avant l'examen du projet PLU ».

Monsieur le Maire rappelle que le PADD exprime la volonté politique de l'aménagement de Sumène se traduisant par les objectifs suivants:

Maîtriser le développement démographique et urbain

Maîtriser l'évolution de l'environnement, du paysage et le devenir du patrimoine communal

Maîtriser et prévenir les risques

Conforter les secteurs économiques de la commune

Le conseil municipal est appelé à débattre sur les orientations générales du PADD.

A l'occasion de ce large débat, plusieurs conseillers se sont exprimés pour donner leur point de vue sur les orientations générales du PADD évoquées précédemment :

Le Maire note l'importance d'un document d'urbanisme pour éviter que la commune perde la main sur son développement et « tombe » au RNU. Il rappelle qu'une réunion plénière a eu lieu la semaine précédente spécifique au PADD.

Monsieur Toureille pense que la démarche Gard durable impose d'énormes contraintes sur l'enveloppe urbaine.

Madame Castanier indique que c'est le diagnostic qui a fait apparaître les nombreuses contraintes sur la commune comme le ruissellement, l'inondabilité etc..

Monsieur le Maire indique que le Département du Gard a été associé au PLU sur les volets concertation, notamment avec l'Assemblée Participative des Habitants, le développement économique et l'environnement.

Madame Boisson remarque que c'est la Loi Alur qui met en avant la densification. Il existe 3 sources d'obligation : la Loi Alur, les coûts d'équipements, réseaux, pour la commune et la préservation du capital paysager.

Monsieur Toureille rétorque qu'il faut donner plus de liberté aux gens pour construire là où ils le souhaitent.

Monsieur Leprovost souligne que la Loi Alur nous oblige à avoir une réflexion globale sur la densification et nous impose de limiter la consommation des espaces naturels.

Monsieur Teisserenc considère que le regard des élus c'est d'avoir avant tout une vue d'ensemble de la commune plutôt que d'étudier les demandes individuelles et avoir conscience des nouvelles contraintes.

Monsieur le Maire souligne le fait que les OAP représentent au contraire des opportunités pour les particuliers.

Madame Castanier précise que les OAP proposeront un habitat adapté à la demande de nouvelles populations, notamment jeunes couples aux revenus modestes et rappelle que ce n'est pas le moment de débattre sur les OAP.

Monsieur Pallier remarque qu'il ne faut pas restreindre l'urbanisme dans l'agglomération et dans les hameaux et regrette que le problème de Pont d'Hérault ne soit pas abordé.

Monsieur Leprovost précise que le projet de Pont d'Hérault se fera après avoir réglé la question de l'assainissement et en concertation avec les communes limitrophes. Il souligne que les gens sont attachés au côté patrimonial des hameaux qu'il ne faut pas les dénaturer.

Madame Boisson ajoute qu'une extension des bâtis sera possible dans les parties Nord des hameaux.

Madame Boisson en vient au secteur économique en invoquant le fait qu'il faut sauvegarder le commerce et l'artisanat.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a des atouts touristiques qu'il faut préserver et développer.

Madame Castanier soutient que la Voie verte sera une vraie opportunité pour ce développement économique.

Monsieur Andrieu note que le développement économique n'est abordé qu'au travers du tourisme.

Monsieur le Maire rétorque que non ; c'est aussi pour les gens et la vie au village.

Madame Collumeau observe qu'il faut conserver le ca-

dre du village mais aussi savoir évoluer, surtout ne pas en faire un musée.

Monsieur Toureille évoque le volet agricole et notamment le fait qu'il lui semble difficile d'obliger les agriculteurs à bâtir leurs hangars uniquement sur certains lieux.

Monsieur Laurans répond que cette mesure est indispensable pour éviter les dérives dues à des changements de destination des bâtis.

Monsieur Pallier précise qu'il y a peu de demande de ce type.

Monsieur le Maire précise que l'un des buts est d'avoir le moins d'impact paysager.

Madame Castanier ajoute que la concertation avec les agriculteurs a permis d'envisager des solutions de compromis qui vont dans le bon sens.

Madame Ferreres indique qu'il faut être plus précis sur le volet architecturale des bâtis agricoles.

Madame Castanier indique que le nouveau règlement instaurera toutes les dispositions utiles.

Monsieur Toureille en vient aux campings à la ferme et à l'évocation de la construction de petits chalets.

Monsieur le Maire fait remarquer que le règlement précisera la nature de ces constructions.

Suite à ces échanges, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour les différents points de vue qui se sont exprimés sur les orientations générales du PADD.

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du débat sur le PADD dont le projet sera annexé à la présente délibération.

#### REPARTITION AMENDES DE POLICE 2015 SUBVENTION A LA COMMUNE

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture du Gard par lequel il précise que le Conseil Général a proposé la Commune de Sumène pour bénéficier de la répartition des amendes de police 2015.

Les travaux suivants étant retenus: « Création d'un plateau traversant en agglomération avec cheminement piéton en accotement » avec une subvention de 13.763,08€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

Remercie l'Etat et le Conseil Général d'avoir retenu la Commune de Sumène pour améliorer les conditions de sécurité.

S'engage à réaliser les travaux désignés ci-dessus.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES

#### CEVENNES GANGEOISES ET SUMENOISES

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 AVRIL 2016

18H00 à Ganges

Présents:

BRISSAC: CAUSSE Jean-Louis

CAZILHAC: COMPAN Pierre, SERVIER Pierre. GANGES: BERTRAND Marc, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, MAZAURIC Nathalie, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VI-GNAL Marinège.

GORNIES: MAURICE Nicole.

LAROQUE: CARRIERE Michel, CHANAL Pierre,

RICOME Géralde.

MONTOULIEU: CHAFIOL Guilhem

MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre. ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, ISSERT Michel.

ST MARTIAL: JUTTEAU Françoise.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

SUMENE: BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme, PAL-

LIER Ghislain.

Absents représentés :

AGONES: TRICOU Patrick.

CAZILHAC : SERVIER-CANAC Magali par SERVIER

Pierre

GANGES: CAUMON Bernard par FRATISSIER Michel, VIVANCOS Bertrand par SANTNER Muriel MOULES ET BAUCELS: JALABERT Bernard par

GAUBIAC Jean-Pierre

ST BAUZILLE DE PUTOIS : GIRARD André par

ISSERT Michel

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas par JUT-

TEAU Françoise

SUMENE: LEPROVOST Richard par MORALI Jérôme

Monsieur Rigaud ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

# 1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
Section Investissement :				
Recettes exercice		889 855.76 €		
Dépenses exercice		1 458 873.32 €		
Excédent				
Déficit	+ 785 530.98 €		+ 216 513.42 €	
		- 569 017.56 €		
<b>Section fonctionnement:</b>				
Recettes exercice			8 962 817.23 €	
Dépenses exercice			8 318 640.70 €	
Excédent	+ 871 981.41 €		+ 644 176.53 €	+ 1 161 876.53 €
Déficit		- 354 281.41 €		
TOTAL	+ 1 657 512.39 €	- 354 281.41 €	+ 75 158.97 €	+ 1 378 389.95 €

Reste à réaliser recettes réelles 789 000 €

Reste à réaliser dépenses engagées 1 312 000 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 306 486.58 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 161 876.53 Euros.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2015 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2015 de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

#### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - BUDGET OPTVA

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
Section Investissement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent Déficit	+ 4 166.62 €		+ 16 928.78 € - 23 603.01 € - 6 674.23€	- 2 507.61 €
Section fonctionnement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent	+ 40 265.81	- 14 765.81 €	+ 68 759.60 € - 59590.93 € + 9 168.67 €	+ 34 668.67 €
TOTAL	+ 44 432.43 €	- 14 765.81 €	+ 2 494.44 €	+ 32 161.06 €

Restes à réaliser dépenses : - 37 000 € Restes à réaliser recettes : + 22 000 €

Le résultat réel de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 17 507.61 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 34 668.67 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2015 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2015 du budget annexe OPTVA de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

#### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR BUDGET ZAE LES BROUES

L'examen du compte administratif et du compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
Section Investissement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent	- 1 044 677. 27 €		+ 1 044 677.27 € - 632 882.64 € + 411 794.63 €	- 632 882.64 €
Section fonctionnement : Recettes exercice Dépenses exercice Excédent Déficit	+ 233 598.10 €		+ 828 552.64 € - 1 060 206.27 €  - 231 653.63	+ 1 944.47 €
TOTAL	- 811 079.17 €		+ 180 141 €	-630 938.17 €

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 1 944.47 € €

Le résultat d'investissement à affecter est de -632 882.64 €

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver les résultats du compte administratif 2015 de la Communauté tels que résumés ci-dessus.

Le Président s'étant retiré, le Conseil approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2015 du budget annexe ZAE des Broues de la Communauté de Communes tels que résumés ci-dessus et le compte de gestion du receveur.

#### 4. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 et d'en avoir constaté les résultats, Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 1 161 876.53€
- affecter en investissement au compte 1068 la somme de 410 376.53 €
- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 751 500 € (au 002 en section de fonctionnement)
- Résultat d'investissement d'un montant de 216 513.42 €
- reporter les 216 513.42 € en excédent antérieur reporté (au 001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

#### 5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET OPTVA

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 et d'en avoir constaté les résultats, Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 34 668.67€
- affecter en investissement au compte 1068 la somme de 23 000 €
- conserver en excédent reporté de fonctionnement la somme de 11 668.67 € (au 002 en section de fonctionnement)

- Résultat d'investissement d'un montant de 2 507.61 €
- Reporter le déficit de 2 507.61 € en déficit antérieur reporté (001 en section d'investissement)

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus

#### 6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015 BUDGET ZAE LES BROUES

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2015 et d'en avoir constaté les résultats, Monsieur le Président propose au conseil de communauté d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement d'un montant de 1 944.47 €
- -Report de l'excédent de 1944.47 € au 002 en section de fonctionnement.
- Résultat d'investissement d'un montant de 632 882.64 €
- Report du déficit d'investissement de 632 882.64 € au 001 en section d'investissement

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que décrite ci-dessus.

#### 7. MODALITÉ DE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président propose de voter le budget principal de la Communauté de Communes par chapitre au niveau du fonctionnement et par opération pour l'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de voter le budget principal par chapitre au niveau du fonctionnement et par opération pour l'investissement.

## 8. VOTE DU TAUX DES TAXES DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE

Le Président expose au Conseil que suite à l'exécution satisfaisante du budget 2015 et malgré la diminution des dotations et l'augmentation générale des charges, il n'est pas indispensable de modifier les taux de fiscalité additionnelle pour cette année. Les taux de fiscalité locale proposés sont les suivants :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'habitation	15.82%	15.82 %
Taxe foncière sur le bâti	9.58 %	9.58 %
Taxe foncière sur le non bâti	36.29%	36.29 %
Cotisation foncières des entreprise	s 30.19 %	30.19 %
Après en avoir délibéré à l'unanir	nité, le Con	seil approu-
ve les taux de fiscalité tels qui sor	nt mentionné	és ci-dessus.

#### 9. VOTE DU TAUX DE LA TEOM

Monsieur Le Président rappelle au conseil que depuis 2005 notre collectivité vote directement le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagère. Le taux actuel est de 14 .60%. Il propose de maintenir ce taux en 2016 :

Taux 2015	Proposition Taux 2016
14.60%	14.60%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux actuel de 14.60% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM).

# 10. BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 29 mars 2016 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	9 428 202 €
Section d'investissement :	2 518 600 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2016

#### 11. BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET OPTVA

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 29 mars 2016 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	7/ 668 €
Section d'investissement :	84 507 €
Après en avoir délibéré à l'unanimité	, le Conseil adopte le
budget primitif 2016	

## 12. BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET ZAE LES BROUES

Monsieur le Président rappelle au Conseil que suite au débat d'orientation budgétaire du 29 mars 2016 et à la réunion de la Commission des Finances, le budget s'équilibre

en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 330 765 €

Section d'investissement : 1 265 765 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil adopte le budget primitif 2016

#### 12. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AMICALES ET ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil de communauté subventions suivantes pour l'année 2016 :	d'attribuer les
Coopérative scolaire de l'école de Brissac	1 540 €
Coopérative scolaire de l'école du Thaurac	6 644 €
Amicale de l'école maternelle de Ganges	3 300 €
Amicale de l'école primaire de Ganges	5 082 €
Amicale de l'école primaire de Sumène	1 826 €
Amicale de l'école maternelle de Sumène	1 166 €
Coopérative de l'école de Cazilhac	4 202 €
OMS de Ganges	6 750 €
Mission Locale Garrigue et Cévennes	22 903.20 €
Amicale du personnel de la Communauté	
de Communes	21 000 €
Rased Gangeois – St Martin de Londres	1 000 €
Rased Gardois – Association Psychologie	
école Cévennes	500 €
Office de tourisme Cévennes Méditerranée	155 000 €
Centre social L'Agantic (Acompte 70 %)	122 870 €
Association des Parents de l'enseignement libre La Présentation	2 000 €
Subventions adoptées à l'unanimité.	

Subventions adoptées à l'unanimité.

#### 14. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2016

Monsieur le Président expose au conseil que dans le cadre de la FPU et de la fiscalité mixte, il convient d'adopter les attributions de compensation au titre de l'année 2016 selon la procédure dérogatoire. Le montant pour chaque commune est répertorié dans le tableau suivant :

COMMUNES	Attribution 2016				
Agonès	0,00€				
Brissac	63 417,59 €				
Cazilhac	28 746,09 €				
Ganges	394 028,17 €				
Gorniès	408,69 €				
Laroque	69 867,54 €				
Montoulieu	0,00€				
Moulès et Baucels	20 104,86 €				
St Bauzille de Putois	125 931,14 €				
St Julien de la Nef	22 792,19 €				
St Martial	4 174,88 €				
St Roman de Codières	637,95 €				
Sumène	109 634,61 €				
TOTAL	839 743,71 €				

Ces montants seront versés mensuellement par douzième aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité les attributions de compensation pour 2016.

#### 15. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'approuver le nouveau tableau des effectifs (ci-joint). Il comprend la création d'un poste non permanent de chargé de mission « Natura 2000 » à 28h par semaine et d'un poste de rédacteur à 18h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

# 16. TAXE DE SÉJOUR : VOTE DU LOYER MINIMUM POUR L'EXONÉRATION

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que l'article L 2333-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une exonération de la taxe de séjour pour les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant qui doit être déterminé par le conseil de communauté.

Il convient donc de déterminer le loyer minimal en dessous duquel il y aura exonération de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de limiter cette exonération et de fixer le loyer minimal en dessous duquel l'exonération de la taxe de séjour s'appliquera à un montant de un (1) euro.

#### 17. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA DÉCHÈTERIE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté qu'à partir du 1er mai 2016 la déchèterie sera gérée en régie par la communauté de communes.

Pour faciliter la gestion quotidienne de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges, il convient d'adopter un règlement intérieur, opposable à tous. Une fois adopté le règlement sera affiché sur le site de la déchèterie.

Après en avoir pris connaissance des termes du règlement, le Conseil décide d'approuver à l'unanimité le règlement tel qu'il est joint à la présente délibération.

## 18. DEMANDE DE MODIFICATION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que plusieurs écoles ont émis le souhait de modifier les TAP et de passer à la demi-journée.

Pour rappel le PEDT a été signé en 2014 pour 3 années scolaires, en 2015 un avenant a permis à l'école de Saint Bauzille de Putois d'expérimenter l'aménagement des TAP sur la demi-journée du jeudi.

Il convient de se prononcer sur le changement demandé par certaines écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité

de donner son accord pour un changement des TAP et passer à la demi-journée pour les écoles qui le souhaitent.

# 19. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT DANS LE CADRE DU POST 2015

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre des différents projets structurants portés par la Communauté de Communes, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du Département de l'Hérault dans le cadre des financements par le POST afin de mener à bien ces programmes d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil de Communauté sollicite une aide financière auprès du Département pour les projets suivants :

-85 000 € pour la création de la micro-crèche

-161 100 € pour l'extension des deux classes à St Bauzille de Putois

-50 400 € pour les bureaux de la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme

-10 000 € pour le renouvellement de la convention culturelle de territoire

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 08 JUIN 2016

18H00 à Ganges

Présents:

AGONES: TRICOU Patrick.

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

CAZILHAC : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Ma-

gali, SERVIER Pierre.

GANGES: CAUMON Bernard, FABRIER Gérard, OL-LIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VI-

GNAL Marinège.

GORNIES: MAURICE Nicole.

LAROQUE: CARRIERE Michel, RICOME Géralde.

MONTOULIEU: CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JA-

LABERT Bernard.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, GIRARD

André, ISSERT Michel.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL: JUTTEAU Françoise.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

SUMENE : BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme, LE-

PROVOST Richard.

Absents représentés :

GANGES: FRATISSIER Michel par RIGAUD Jacques

VIVANCOS Bertrand par CAUMON Bernard

Absents:

GANGES: BERTRAND Marc, MAZAURIC Nathalie

LAROQUE : CHANAL Pierre SUMENE : PALLIER Ghislain

Monsieur Rigaud ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

# 1. CONVENTION OPAH: AUTORISATION À DONNER À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT ET L'ETAT.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil de communauté qu'une convention OPAH avait été adoptée lors de la séance du 06 octobre, convention qui précisait les enjeux et les objectifs de l'opération ainsi que les engagements financiers de chaque contractant (l'Anah de l'Hérault et du Gard, le Département de l'Hérault et le Département du Gard).

Le Département du Gard a fait savoir qu'il ne souhaitait plus être signataire de cette convention, étant entendu qu'il se retire du financement du suivi-animation de l'opération tout en maintenant une participation aux propriétaires.

Il convient donc de modifier l'annexe financière de cette convention, sachant que le financement de la communauté de communes se trouve augmenté de 13 558 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'annuler la délibérationn°2015-06-10/07 adoptée le 06 octobre 2015
- d'accepter les termes de la nouvelle convention (annexée la présente délibération)
- d'autoriser le Président à signer celle-ci.

#### 2. MARCHÉ SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH : CHOIX DU PRESTATAIRE.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la commission d'appel d'offres relative au marché pour le suivi-animation de l'OPAH s'est réunie le 30 mai 2016 et après étude des offres propose de retenir le cabinet PACT Méditerranée qui présente l'offre la mieux disante aux conditions financières suivantes :

#### <u>Tranche ferme</u>:

Part fixe: 98 600 € HT sur 3 ans soit 32 866 € HT par an

Part variable:

64 728 € HT sur 3 ans soit 21 576 € HT par an

<u>Tranche conditionnelle</u>:

Part fixe: 65 370 € HT sur 2 ans soit 32 685 € HT par an Part variable: 44 152 € HT sur 2 ans soit 22 076 € HT par an

Après discussion le Conseil de Communauté décide à 27 voix pour et une abstention de choisir le cabinet PACT Méditerranée pour le suivi-animation de l'OPAH.

#### 3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'il convient de modifier le tableau des effectif pour créer un poste d'éducatrice jeunes enfants à 17h30 par semaine pour la classe passerelle de Ganges.

Après discussion le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que joint à la présente.

#### 4. RÉGIME INDEMNITAIRE 2016.

Le Président expose au conseil que le régime indemnitaire proposé ci-dessous est constitué des primes et indemnités suivantes, dont la nature et les montants moyens sont définis par les textes réglementaires mentionnés ci-dessous, en vigueur à la date d'application de la présente délibération. Ces primes et indemnités suivront l'évolution réglementaire de leur texte de référence.

#### Les critères d'attribution:

Les primes et indemnités instituées par la présente délibération sont modulables en totalité selon les critères suivants :

- absentéisme
- ponctualité
- manière de servir, respect des consignes
- relation avec les élus, les collègues de travail et les personnes extérieures au service

Il est précisé que compte tenu des modalités d'attribution, cette enveloppe peut ne pas être distribuée en totalité dans la mesure où les versements sont individualisés.

Le régime indemnitaire s'étend aux titulaires, aux non titulaires et aux non titulaires permanents avec un minimum d'ancienneté de 6 mois consécutifs dans la collectivité.

1 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de la prime de responsabilité

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel 15 %	Crédit global	Texte de référence
Directeur Général des services (Emploi fonctionnel adminis- tratif de direction)	1	388.24 €	4 658.88€	Décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié (JO du 6 mai 1988)

Cette prime sera versée mensuellement

Crédit global : 4 658.88 €

2 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de la **prime de fonction et de résultats.** 

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Attaché (part fonctionnelle)	1	1 750 €	6	10 500 €	Loi n° 2010 751 du 5 juillet 2010, art 38 et 40 (JO 6 juillet
Attaché (Part résultats individuels)	1	1 600 €	6	9 600 €	2010); Décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 (Jo du 30 décembre 2008); Arrêté du 9 octobre 2009 (Jo du 11 octobre 2009); arrêté du 9 février 2011 (Jo du 19 février)

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Attaché Non Titulaire (part fonctionnelle)	4	1 750 €	0.4	2800 €	Loi n° 2010 751 du 5 juillet 2010, art 38 et 40 (JO 6 juillet
Attaché Non Titulaire (Part résultats individuels)	4	1 600 €	0.4	2 560 €	2010); Décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 (Jo du 30 décembre 2008); Arrêté du 9 octobre 2009 (Jo du 11 octobre 2009); arrêté du 9 février 2011 (Jo du 19 février)

Ces indemnités seront versées mensuellement et semestriellement

Crédit global 25 460 €

3 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de l'**indemnité d'exercice des missions des préfectures.** 

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1 478 €	3	4 434 €	Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 Arrêté du 24/12/2012, fixant
Rédacteur Rédacteur Territorial (titulaire et non titulaire)	4	1 492 €	1.4	7 758.40 €	les montants moyens annuels de l'IEMP

Crédit Global : 12 192.40 €

Cette indemnité sera versée mensuellement et semestriellement

#### FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Adjoint D'animation					
Adjoint d'animation de 1ère classe (non titulaire)	1	1 153 €	1	1 153 €	Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 Arrêté du 24/12/2012, fixant les
Adjoint d'animation de 2ère classe	1	1 1 153 €	0.5	576.50 €	montants moyens annuels de l'IEMP

Cette indemnité sera versée semestriellement.

Crédit Global : 1 729.50 €

#### FILIERE SOCIALE

ATSEM	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
ATSEM principal 1ère classe	1	1 478 €	0.8	2800 €	Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997
ATSEM principal 2ème classe	4	1 478 €	0.8		Arrêté du 24/12/2012, fixant les montants moyens annuels de
ATSEM 1ère classe	3	1 153 €	0.9	2 560 €	l'IEMP

Crédit global : 9 025.10 €

Le montant de l'indemnité sera versé semestriellement

#### FILIERE SPORTIVE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Educateur des activités physiques et sportives Educateur des APS principal de 1ere classe	1	1492 €	0.8	1 193.60 €	Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 Arrêté du 24/12/2012, fixant les montants moyens annuels
Educateur des APS (titulaire et non titulaire)	2	1492 €	0.8	2 387.20 €	de l'IEMP

Cette indemnité sera versée semestriellement.

Crédit global : 3 580.80 €

4 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité.

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
Adjoint administratif titulai	re et non	titulaire			Décret n°2002-61 du 14-01-
Adjoint administratif de 2ème classe (titulaire et non titulaire	3	449.28 €	2,2	2 965.24 €	2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	469.67 €	7,5	7045.05€	Arrêté du 14-01-2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité
Rédacteur					
Rédacteur territorial	2	588.69 €	6,5	7 652.97 €	

Le montant de l'indemnité pourra être versé mensuellement et semestriellement

Crédit global **17 663.26 €** 

#### FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen de référence annuel (en euros)	Coefficient de modulation maximal	Crédit global	Texte de référence
<b>Adjoint technique Titulaire</b>	et non tit	ulaire			Décret n°2002-61 du 14-01-
Adjoint technique de 2ème classe (titulaire et non titulaire)	54	449.28 €	2,1	50 948.35 €	2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	476.10 €	7,5	3 856.41 €	Arrêté du 14-01-2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité
Adjoint technique de 1ère classe	8	464.30 €	3	11 143.20 €	
Agent de Maitrise	1	469.67 €	2,5	1 174.17 €	

Le montant de l'indemnité sera versé semestriellement

Crédit global : **67 122.13 €** 

#### FILIERE ANIMATION

Cadre d'emplois	Effectif	Montant moyen	Coefficient de	Crédit global	Texte de référence
		de référence	modulation		
		annuel (en euros)	maximal		
Adjoint d'animation	1	464.30	8	3 714.40 €	Arrêté du 14-01-2002 fixant
Adjoint d'animation					les montants de référence de
de 1ère classe non titulaire					l'indemnité d'administration
					et de technicité

Le montant de l'indemnité sera versé semestriellement

Crédit global : 3 714.40 €

5 - les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de l'indemnité d'horaires pour travaux supplémentaires.

#### FILIERE MEDICO - SOCIALE

Educateur de jeunes enfants	effectif	Texte de référence
Educateur de jeunes enfants	2	Décret n°91-875 du 6 septembre
Educateur principal de jeunes enfants	2	1991 modifié ; décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002

#### FILIERE ADMINISTRATIVE

	effectif	Texte de référence
Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié ; décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002
<b>Rédacteur</b> Rédacteur territorial	1	

6 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de la **prime spéciale de sujétions des auxiliaires de puériculture.** 

#### FILIERE MEDICO SOCIALE

Cadre d'emplois	Effectif	Montant (en %)	Traitement Brut annuel	Texte de référence
Auxiliaires de puériculture 1ère classe Auxiliaire principale de 2ème classe Auxiliaire principal de 1ère classe	5	10% du traitement brut	95 409.60	Décrets n°91-875et 91-910 du 6 septembre 1991 modifié Décret n°76-280 du 18 mars 1976 Arrêté ministériel du 18 mars 1976

Crédit global: 9 540.96 €

Cette prime sera versée mensuellement

7 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de la prime de service

#### FILIERE MEDICO SOCIALE

Cadre d'emplois	Effectif	Taux	Traitement brut annuel	Crédit global	Texte de référence
Educatrice de jeunes enfants Titulaire et non titulaire	4	7.5	73 144.68 €	5 485.85 €	Décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié
Puéricultrice	1	7.5	21 003.12 €	1 575.23 €	Décret n°68-928 du 24
Auxiliaire de puériculture Titulaire et non titulaire	5	7.5	95 409.60 €	7 155.72 €	octobre modifié Décret n°96-552 du 19 juin 1996

Crédit global : **14 216.80** €

Le montant individuel s'élève à 17% maximum par agent

Cette prime sera versée semestriellement

### 8 - Les membres des cadres d'emplois répertoriés dans le tableau suivant pourront bénéficier de la **prime d'encadrement**

#### FILIERE MEDICO - SOCIALE

Cadre d'emplois	Montant mensuel	Texte de référence
Puéricultrice	91.22	Décret n°91-875 du 6 septembre modifié, décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 modifié,décret n°92-4 du 2 janvier 1992 modifié,arrêté
(directrice de crèche)		du 27 mai 2005, arrêté du 13 mars 2002

Cette prime sera versée semestriellement.

Les primes et indemnités sont versées au prorata de la durée annuelle du travail et du temps de travail (temps non complet et temps partiel).

Après discussion le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le régime indemnitaire pour l'année 2016 tel que décrit ci-dessus.

#### 5. CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ACCUEIL COLLECTIF.

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté qu'à l'occasion de l'ouverture de la micro-crèche de Saint Bauzille de Putois, il est opportun de mettre en place un mode d'attribution commun des places d'accueil collectif de nos deux établissements.

Il propose au Conseil de Communauté de créer une commission d'attribution des places de crèches dont la composition serait la suivante :

- -le Président de la Communauté de Communes
- -le Président de la commission enfance-jeunesse-éduca-
- -3 élus désignés par le conseil de communauté
- -la Directrice Générale des Services
- -le coordonnateur enfance-jeunesse
- -les deux directrices des établissements
- -l'animatrice du RAM

Après discussion le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- -de créer une commission d'attribution des places de crèche.
- -d'approuver la composition proposée par le Président, -de désigner Mesdames JUTTEAU Françoise, MAURI-CE Nicole et Monsieur ISSERT Michel pour siéger à cette commission tel que cela est prévu dans la composition de la commission.

# 6. DÉFINITION DES CRITÈRES D'ADMISSION POUR LES PLACES D'ACCUEIL.

Pour un fonctionnement optimal de la commission d'attribution des places de crèche, le Président propose de mettre en place des critères objectifs permettant à la commission d'attribuer les places en toute transparence.

Règlement de fonctionnement proposé :

**Membres de la commission** : le Président, le Président de la commission Enfance-Jeunesse-Education, 3 élus désignés par le Conseil de Communauté, la DGS, le coor-

donnateur enfance-jeunesse, les directrices des 2 établissements, l'animatrice du RAM.

**Réunions**: au minimum 2 par an une début juin et une début décembre. Attribution des places et établissement d'une liste d'attente qui sera utilisée entre les deux commissions par les directrices des structures en cas de places vacantes.

#### Pour attribuer les places la commission se base sur :

- l'âge de l'enfant, s'il est en inadéquation avec la place qui se libère il devient un élément éliminatoire,
- l'établissement envisagé par la famille,
- l'amplitude d'accueil,
- un système de points détaillé ci-dessous qui ne fait pas obstacle à l'examen des situations spécifiques

En cas d'égalité de résultat entre 2 familles pour une seule place, la demande la plus ancienne sera retenue.

Critères d'admission	Nombre de points
Couple dont les 2 parents travaillent	5 points
Couple dont 1 parent travaille	3 points
Couple dont les deux ne travaillent pas	1 point
Famille monoparentale qui travaille	5 points
Famille monoparentale qui ne travaille pas	3 points
Situation d'urgence (maladie grave ou décès d'un parent, rupture du mode de garde, grande précarité, absence de logement stable)	5 points
Reprise d'activité, parcours d'insertion professionnelle (sur présentation de justificatifs)	2 points
Handicap de l'enfant ou du parent	4 points
Naissances multiples ou fratrie	2 points
Orientation PMI ou assimilé	2 points

Après discussion le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le règlement tel que décrit ci-dessus.

#### 7. FIXATION DES TARIFS DES SÉJOURS ÉTÉ DES ALSH.

Dans le cadre des activités d'été des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes, il est proposé d'organiser deux séjours :

- Du lundi 25 au mercredi 27 juillet 2016 (3 jours), un mini séjour « Cévenol nature » pour les 6/8ans.
- Du lundi 18 juillet au vendredi 22 juillet 2016 (5 jours), un mini séjour « itinérant avec les ânes » pour les 9/11ans.

Les tarifs de ces mini-séjours sont proposés comme suit :

### 1/ Tarifs Mini séjour « Cévenol nature» pour les 6/8ans »

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		$(30 \in x \ 3 \text{ jours})$ + $(4,60 \in x \ 3 \text{ jours}) = 103,80 \in$	(25€ x 3 jours) + (4,60€ x 3 jours) = 88,80€
de 0 à 540	155 €	51,20 €	66,20 €
de 541 à 950	165 €	61,20€	76,20 €
à partir de 951	175 €	71,20 €	86,20 €
Hors CCCGS	175 €	71,20 €	86,20 €

### 2/ Tarifs Mini séjour« itinérant avec les ânes » pour les 9/11 ans »

Quotient Familial	Sans aides CAF	Participation des familles après déduction des aides CAF	
		jours) + (4,60	(25  €x 5 jours) + (4,60  €x 5 jours) = 148  €
de 0 à 540	267 €	94 €	119 €
de 541 à 950	277 €	104 €	129 €
à partir de 951	287 €	114 €	139 €
Hors CCCGS	287 €	114€	139 €

Après discussion le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité les tarifs des séjours d'été tels que décrits cidessus.

# 8. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD POUR LE RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE.

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à demander une participation financière pour le fonctionnement du Relais Assistante Maternelle de 3 000 € au Conseil Départemental du Gard pour l'année 2016.

Après discussion le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité, le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental du Gard à hauteur de 3 000 € pour le fonctionnement du Relais Assistante Maternelle pour l'exercice 2016.

#### 9. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000 « VALLÉE DE L'HÉRAULT ».

La Communauté de Communes fait partie du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » dont l'animation est réalisée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

A l'issue de la réunion du Comité de Pilotage du 5 juillet 2013, la modification du périmètre a été approuvée à l'unanimité. La Communauté de Communes ne fait pas l'objet de modification de périmètre mais d'ajustement au trait parcellaire (ajustement entre le trait cadastral et topographique).

Plus généralement, la modification de périmètre implique la consultation de toutes les collectivités concernées.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité la modification du périmètre Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » tel que délimitée sur la carte jointe à la présente.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 JUILLET 2016

18H00 à Ganges

Présents:

AGONES: TRICOU Patrick.

BRISSAC: RODRIGUEZ Jean-Claude.

CAZILHAC: COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Ma-

gali.

GANGES: BERTRAND Marc, CAUMON Bernard, FRATISSIER Michel, MAZAURIC Nathalie, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel, VIVAN-

COS Bertrand.

GORNIES: MAURICE Nicole.

 $LAROQUE: CARRIERE\ Michel,\ CHANAL\ Pierre,\ RI-$ 

COME Géralde.

MONTOULIEU: CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : GAUBIAC Jean-Pierre, JA-

LABERT Bernard.

ST BAUZILLE DE PUTOIS : AUZEPY Lydia, ISSERT

Michel.

ST JULIEN DE LA NEF: FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL: JUTTEAU Françoise.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc.

SUMENE : BOISSON Isabelle, MORALI Jérôme, LE-

PROVOST Richard.

Absents représentés :

GANGES : FABRIER Gérard par RIGAUD Jacques ST BAUZILLE DE PUTOIS : GIRARD André par IS-

**SERT Michel** 

Absents:

CAZILHAC :SERVIER Pierre. GANGES : VIGNAL Marinège SUMENE : PALLIER Ghislain

Monsieur Rigaud ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Les comptes rendus des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité

#### 1. MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MICRO-CRÈCHE : AVENANT N°1 AU MARCHÉ

La Commission d'Appel d'Offres relative aux travaux de la micro-crèche s'est réunie le 07 juillet 2016 afin de statuer sur les avenants présentés.

L'avenant porte sur :

- -Travaux en plus-value lot 2 Gros Œuvre :
- + 13 594,62 € H.T
- -Travaux en moins-value lot 14 Amiante :
- 2 981.50 € H.T

L'incidence financière est de 10 613,12 € HT soit un écart de 3,94 % par rapport au marché initial, ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de 279 949,12 € HT.

Après discussion, le Conseil de Communauté, vote à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de travaux de la micro-crèche.

#### <u>2. Budget général :</u> Décision modificative n°1

Il convient de procéder à l'ajustement tel que présenté cidessous

Section d'investissement

Chapitre	Nature	Libellés	Montant
Dépenses			
Opération 956 OPAH	2051	Concessions, droits similaires	-10 000 €
Dépense			
Opération 959 Matériel Service Technique	2182	Matériel de Transport	+10 000 €

Après discussion, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

## 3. BUDGET OPTVA : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Il convient de procéder à l'ajustement tel que présenté cidessous.

Section d'investissement

Chapitre	Nature	Libellés	Montant
Dépenses			
16 Emprunts et dettes assimilés	1678	Autres emprunts et dettes	+ 30 000 €
Recettes			
16 Emprunts et dettes assimilés	1641	Emprunts en euros	+ 30 000 €

Après discussion, le Conseil de Communauté, approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

#### 4. PARTICIPATION À LA PLATE FORME D'INITIATIVE LOCALE : INITIATIVE GARD

Le Président informe le Conseil Communautaire que la plate-forme d'initiative locale Initiative Gard a renouvelé sa demande annuelle de participation. Pour rappel, cette association a pour rôle d'accorder des prêts d'honneur à des micros entreprises le plus souvent artisanales en cours de création ou de reprise. Cette mesure d'accompagnement consiste à accorder un prêt à 0% de 4 500 à 23 000€. Ce prêt à caractère personnel augmente ainsi les fonds propres de l'entreprise, constituant ainsi un effet de levier sur l'obtention des prêts bancaires.

En 2015, Initiative Gard a accompagné 6 projets sur le territoire de la Communauté de Communes pour un montant de 93 000 € permettant la création ou le maintien de 19 emplois.

La participation annuelle demandée à la Communauté de Communes est de 3 970 € (soit 0.30 € / habitant (pour rappel en 2015 : 3 265 €, soit 0.25€ / habitant). Celle-ci permettrait de venir abonder le fonds permettant d'aider les entreprises du territoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à verser la participation à la plate-forme d'initiative locale : Initiative Gard pour un montant de 3 970.00 €.

## 5. ZAE DES BROUES : MODIFICATION DU PRIX DU FONCIER

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Christophe LOPEZ gérant de l'EURL SOLUS-CION a signé un compromis de vente en date du 11 mars 2015 pour l'acquisition des lots mitoyens 10 et 11, soit 3 003 m², pour 35€ ht/m² pour une acquisition de surface > 3 000 m² (cf. Délibération n°14 du Conseil du 19 juin 2013). Au vu de la demande d'acquisition de Monsieur Sylvain JALABERT gérant de la Société SJ Automobiles, du lot 11 et afin de faciliter la commercialisation de la zone, il est proposé à Monsieur Christophe LOPEZ de déplacer son activité sur les 3 lots contigües (lots 8, 9 et 10), soit 3 641 m².

Dans ces conditions, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer le prix de l'acquisition de 3 lots contiguës à 32 € HT / m².

Après en avoir délibéré, le Conseil à 27 voix pour et 2 abstentions fixe le prix de vente de 3 lots contiguës à  $32 \in HT/m^2$ .

#### 6. DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE : ACHAT D'UN TERRAIN À LA COMMUNE DE GANGES POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU SITE

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges, il est prévu d'acheter un terrain à la commune de Ganges afin de pouvoir créer une entrée et une sortie distincte sur le site.

La commune de Ganges propose de vendre à la commu-

nauté de communes des parcelles cadastrées AD 548, 550 et 551, contigües à la déchèterie, d'une superficie totale de 3 419 m² au prix de 14 000 € soit 4,09 € le m².

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à acquérir ces parcelles et à procéder à toutes les formalités nécessaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve l'acquisition de ces parcelles et autorise le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à cet achat.

# 7. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ET DE LA MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la communauté de communes gère la déchèterie de Ganges. Ce site est vieillissant, il faut le rénover et le mettre en conformité aux normes en vigueur.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 376 899,80 € HT auxquels il faut ajouter divers frais liés à l'ingénierie (maîtrise d'œuvre, levé topographique, étude géotechnique...) soit un projet global qui représente un investissement de 406 808,05 € HT pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes ne peut assumer un tel coût sans faire appel à l'aide financière de ses partenaires institutionnels. Le plan de financement envisagé pour le projet décrit ci-dessus est le suivant :

- -ADEME 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental de l'Hérault 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental du Gard 10 % soit 40 680,80 €
- -Conseil Régional 10 % soit 40 680,80 €
- -Communauté de Communes 20 % soit 81 361,61 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à demander une participation financière à l'ADEME pour les travaux de la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- -d'approuver le projet de rénovation de la déchèterie,
- -d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- -d'autoriser le Président à demander une aide financière à l'ADEME pour la rénovation et la mise aux normes de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges.

#### 8. EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE « SAINT GUILHEM LE DÉSERT -GORGES DE L'HÉRAULT »

Le Président rappelle au Conseil que Saint Guilhem le Dessert a obtenu le label Grand Site de France en 2010 pour une durée de 6 ans. Dans le cadre du renouvellement du label, en 2016, la commission supérieure des sites a exprimé le souhait de voir la totalité des limites du site classé « gorges de l'Hérault » dans l'opération. Le renou-

vellement du label est en cours de préparation à l'échelle du nouveau périmètre en partenariat avec les Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et du Grand Pic Saint Loup. Contenu des collaborations effectives sur la gestion des sites Natura 2000 « Gorges de l'Hérault » et « Hautes Garrigues Montpelliéraines », le Président propose d'élargir les collaborations à celle de l'extension du Grand Site de France « Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault ». L'extension du périmètre Grand Site de France comprendra la commune de Brissac sur le périmètre labellisé et les communes de Saint Bauzille de Putois et d'Agonès sur le périmètre élargi aux abords du Grand Site de France.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve l'extension du périmètre du Grand Site de France « Saint Guilhem –le –Désert- Gorges de l'Hérault » et autorise le Président à signer tout document à ce dossier.

#### 9. CONVENTION DE GESTION DU PÉRIMÈTRE DU GRAND SITE DE FRANCE « SAINT GUILHEM LE DÉSERT - GORGES DE L'HÉRAULT »

Le Président rappelle au Conseil qu'au vu de la validation de l'extension du périmètre Grand Site de France Saint Guilhem –le –Désert- Gorges de l'Hérault » il convient d'acter le projet par la signature d'une convention précisant la gouvernance et les modalités administratives et financières entre les trois Communautés de Communes.

Suite au Conseil des Maires du 24/04/2016 et du Comité de Pilotage du 25/05/2016, il a été proposé et décidé que la coordination du plan de gestion 2017-2022 soit assurée par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, au vu de son expérience Grand Site de France.

Il est toutefois précisé que les dispositions financières seront vues au cas par cas en fonction de la nature des actions engagées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve les termes de la convention pluriannuelle de gouvernance, annexée, avec les Communautés de Communes Vallée de l'Hérault et Grand Pic Saint Loup, pour une durée de 6 ans à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2022 et autorise le Président à signer tout document à cet effet.

# AVEC L'OFFICE DE TOURISME CÉVENNES MÉDITERRANÉE

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver la convention d'objectifs et de fonctionnement avec l'Office de Tourisme pour l'année 2016 (ci-jointe). Celle-ci définit la délégation des missions de service public transférée à l'office de tourisme par la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, à savoir, assurer l'accueil, l'information touristique et l'animation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve la convention avec l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée.

#### 11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE

Monsieur le Président présente le projet de règlement de fonctionnement de la micro-crèche qu'il convient d'adopter avant l'ouverture de la structure afin qu'il soit applicable et opposable à tous dès le 1er septembre 2016.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le règlement de fonctionnement de la micro-crèche de Saint Bauzille de Putois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

# 12. PLAJH: 2 APPEL À PROJET ET VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre du POST-PLAJH pour l'année 2016 « 2° appel à projets ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 12 juillet 2016. Les membres de la Commission proposent au Conseil de Communauté de confirmer les avis émis sur les différents projets (tableau ci-dessous).

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération

Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

D'approuver le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessous

D'autoriser le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Après délibération le Conseil, à l'unanimité, approuve le choix des associations subventionnées et autorise le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus.

### 13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'approuver le nouveau tableau des effectifs (ci-joint). Il comprend la création de postes pour la micro-crèche, des avancements de grades et des suppressions liés à des changements de grade intervenus précédemment, à des modifications de temps de travail et un départ à la retraite.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

# 14. RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la communauté de communes gère la déchèterie de Ganges. Ce site est vieillissant, il faut le rénover et le mettre en conformité aux normes en vigueur.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 376 899,80 € HT auxquels il faut ajouter divers frais liés à l'ingénierie (maîtrise d'œuvre, levé topographique, étude géotechnique...) soit un projet global qui représente un investissement de 406 808,05 € HT pour la Communauté de Communes.

	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1er versement, acompte de 70%	2e versement, solde 30%
1	Cs l'Agantic	Prévention	1 000.00€	700.00€	300.00€
2	Exhale	Les Romanes- ques	2 000.00€	1 400.00€	600.00€
3	Les Elvis Platinés	Jeunes program- mateurs	1 500.00€	1 050.00€	450.00€
4	Seven Events	Street Art Session	1 000.00€	700.00€	300.00€
5	Station Cévennes	Nutrition et sommeil	0€	Contenu du projet intéressant mais non conforme aux attentes du dispositif du P.L.A.J.H. Les élé- ments budgétaires font apparaitre que le projet est onéreux au regard de l'impact qu'il peut avoir sur : le territoire et le public ciblé.	
6	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Forum des métiers et de la formation	500.00€	350.00€	150.00€
	Total du montant des	subventions	7 300.00€	5 110.00€	2 190.00€

La Communauté de Communes ne peut assumer un tel coût sans faire appel à l'aide financière de ses partenaires institutionnels. Le plan de financement envisagé pour le projet décrit ci-dessus est le suivant :

- -ADEME 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental de l'Hérault 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental du Gard 10 % soit 40 680,80 €
- -Conseil Régional 10 % soit 40 680,80 €
- -Communauté de Communes 20 % soit 81 361,61 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à demander une participation financière au Conseil Départemental de l'Hérault pour les travaux de la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- -d'approuver le projet de rénovation de la déchèterie,
- -d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- -d'autoriser le Président à demander une aide financière au Conseil Départemental de l'Hérault pour la rénovation et la mise aux normes de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges.

# 15. RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la communauté de communes gère la déchèterie de Ganges. Ce site est vieillissant, il faut le rénover et le mettre en conformité aux normes en vigueur.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 376 899,80 € HT auxquels il faut ajouter divers frais liés à l'ingénierie (maîtrise d'œuvre, levé topographique, étude géotechnique...) soit un projet global qui représente un investissement de 406 808,05 € HT pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes ne peut assumer un tel coût sans faire appel à l'aide financière de ses partenaires institutionnels. Le plan de financement envisagé pour le projet décrit ci-dessus est le suivant :

- -ADEME 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental de l'Hérault 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental du Gard 10 % soit 40 680,80 €
- -Conseil Régional 10 % soit 40 680,80 €
- -Communauté de Communes 20 % soit 81 361,61 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à demander une participation financière au Conseil Départemental du Gard pour les travaux de la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-d'approuver le projet de rénovation de la déchèterie,

 -d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

-d'autoriser le Président à demander une aide financière au Conseil Départemental du Gard pour la rénovation et la mise aux normes de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges.

# 16. RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DÉCHÈTERIE, DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que dans le cadre de sa compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la communauté de communes gère la déchèterie de Ganges. Ce site est vieillissant, il faut le rénover et le mettre en conformité aux normes en vigueur.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 376 899,80 € HT auxquels il faut ajouter divers frais liés à l'ingénierie (maîtrise d'œuvre, levé topographique, étude géotechnique...) soit un projet global qui représente un investissement de 406 808,05 € HT pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes ne peut assumer un tel coût sans faire appel à l'aide financière de ses partenaires institutionnels. Le plan de financement envisagé pour le projet décrit ci-dessus est le suivant :

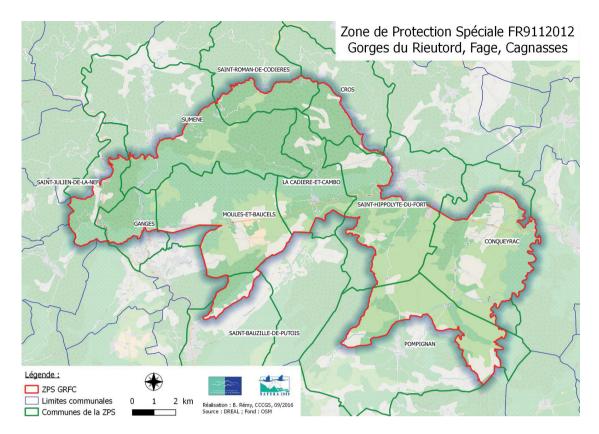
- -ADEME 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental de l'Hérault 30 % soit 122 042,42 €
- -Conseil Départemental du Gard 10 % soit 40 680,80 €
- -Conseil Régional 10 % soit 40 680,80 €
- -Communauté de Communes 20 % soit 81 361,61 €

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de l'autoriser à demander une participation financière au Conseil Régional pour les travaux de la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- -d'approuver le projet de rénovation de la déchèterie,
- -d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- -d'autoriser le Président à demander une aide financière au Conseil Régional pour la rénovation et la mise aux normes de la déchèterie intercommunale située ZAE les Broues à Ganges.





Périmètre Natura 2000

# CHANGEZ D'ADRESSE, PAS D'OPINION!

Désormais, on peut s'inscrire depuis son nouveau domicile sur les listes électorales. Mais attention! Le formulaire est à remplir avant le 31 décembre 2016 pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles et législatives de 2017. Une démarche simple, rapide et indispensable.

Vous avez signalé votre changement d'adresse à la Poste, à la Caf, à votre banque et à vos amis, vous avez pensé à tout, mais peut-être pas à votre bulletin de vote. Quand vous changez de domicile, y compris dans votre commune, il vous appartient de modifier votre inscription sur la liste électorale de la commune où vous résidez désormais. Beaucoup d'étudiants, de couples qui déménagent, de salariés ou de personnes en recherche d'emploi qui bougent, l'ignorent ou l'oublient.



Si vous êtes non ou mal-inscrits, vous risquez de devenir un non-votant. Vous pouvez désormais vous inscrire par internet ou par courrier en remplissant un formulaire téléchargeable sur le site du Ministère de l'Intérieur ou de l'Insee (clé de recherche : formulaire liste électorale).

Il faudra ensuite envoyer par internet ou par La Poste avec, obligatoirement, une copie numérique ou papier d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Difficile de faire plus simple et plus rapide!

Pascale Castanier



#### NATURA 2000

La Communauté de Communes prend en charge l'animation de la ZPS\*. La Zone de Protection Spéciale (ZPS) Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses FR9112012 a été désignée sur un territoire entre Garrigues et Cévennes, allant de Saint-Julien-de-la-Nef jusque Pompignan, en passant par Sumène, Cros, Conqueyrac, Moulès-et-Baucels... Cette zone est l'habitat du rapace considéré comme le plus menacé de France (l'aigle de Bonelli) et du seul couple de vautour perncoptère de l'Hérault. La ZPS est également le territoire d'un couple d'aigle royal, de plusieurs couples de circaète, de grand-duc, de rollier, pic-noir et autres petits passereaux.

Depuis sa désignation, la DDTM du Gard assure la coordination des actions. Ainsi, le document d'objectifs (docob), qui fait l'état des lieux, des activités socio-économiques, enjeux et menaces du site et propose des actions de conservation, a été réalisé par le COGard en partenariat avec la chambre d'agriculture du Gard, l'ONF et le CRPF. Puis, des suivis télémétriques d'aigles ont été faits dernièrement par le COGard.

Depuis quelques mois, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, dont une partie du territoire recoupe le site Natura 2000, a choisi de prendre à sa charge l'animation de ce site. Cela va permettre d'avoir sur place un chargé de mission, dont le coût est pris en charge en totalité par l'État et la Région. Il travaillera avec les acteurs socio-économiques du territoire à la mise en œuvre d'actions de plusieurs types : éducation à l'environnement et sensibilisation du public (déjà une journée sur le thème de la migration a été organisée à

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Emma Izquierdo, la jeune architecte qui a effectué à Sumène un stage de master « Espace rural et développement local » a terminé sa mission.

Ayant parcouru le territoire de la commune, elle a fait le relevé des mas et hameaux isolés en zone naturelle et agricole. Cet ouvrage, consultable en mairie, est un outil très utile, qui permet de connaître les différentes formes de bâti existant selon les secteurs, et de s'y référer pour entreprendre des rénovations ou extensions. Elle a également produit, en concertation avec les élus, un « Cahier de recommandations architecturales et paysagères » qui propose des solutions simples et claires pour tout projet de construction.

« Le cahier est une incitation à se poser les bonnes questions, à observer et à se rendre compte du contexte dans lequel on va construire, par exemple, ou rénover : le paysage, les bâtis environnants, pour tendre vers une harmonisation de l'ensemble » (interwiew Midi-Libre du 21/09).

Cet ouvrage est consultable en mairie et bientôt sur le site internet de la commune.

Sumène le 7 septembre), communication et informations (des pages dédiées sur le site internet de la communauté de communes seront bientôt en ligne), suivis et inventaires d'espèces, accompagnement à la mise en place de mesures agri-environnementales (MAEC) et de contrats Natura 2000, soutien pour études d'incidences...

Quelques chiffres et dates clés :

- Classement du site en 2006
- Validation du Document d'objectifs en juin 2014
- Prise en charge de l'animation du site par la CCCGS en 2016
- Superficie : 12 308 ha sur 11 communes et 2 départements
- 18 espèces d'oiseaux nicheuses de l'Annexe 1 de la Directive Européenne Oiseaux, dont deux espèces bénéficiant en plus d'un Plan National d'Actions

Bérenger REMY Chargé de mission Natura 2000 bremy@cdcganges.fr 06 42 25 61 34

Présent à l'Escale à Sumène les mardis et jeudis 04 67 81 32 73 - à la Communauté de Communes à Ganges les lundis et mercredis. 04 67 73 78 60

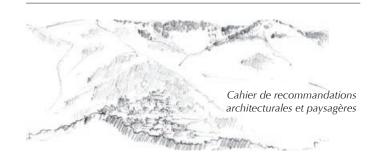


\*ZPS: Zone de Protection Spéciale. Site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux. Carte ci-contre.

# TECLAIRER JUSTE, NITROP - NITROP PEU!

#### "ECLAIRER JUSTE" Conférence-débat sur la Réduction de l'éclairage public Samedi 8 octobre à 18h Diguedan

Proposée par le Parc National des Cévennes et la Gendarmerie Nationale. Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale dont l'objectif est double : fêter la nuit en découvrant ses écosystèmes, sa biodiversité, ses paysages, son ciel étoilé et réduire la facture énergétique. Cette première action veut sensibiliser au problème de la pollution lumineuse et promouvoir les économies d'énergie liée à l'éclairage public.



### VIE ASSOCIATIVE

#### ■lvis platinés

Les 23 et 24 juillet derniers ont eu lieu, à Sumène, les 19èmes Transes Cévenoles.

Cette édition a confirmé le renouveau du festival annoncé en 2015 et de sa nouvelle formule : accès gratuits pour les concerts en soirée sur la place du Plan, occupation artistique du village en journée avec l'ouverture à des lieux atypiques, mise en place d'une scénographie et ateliers participatifs.

Ce week-end-là, plus de 7000 spectateurs ont déambulé dans le village dans une ambiance familiale et conviviale découvrant ainsi une programmation riche. De la scène à la rue, les spectacles et concerts présents ont fait le plein ouvrant sur des esthétiques diverses telles que le jazz, le cirque aérien, le théâtre burlesque, la chanson world...

Le soir venu, la place du Plan a rassemblé, samedi et dimanche, une foule heureuse qui découvrait le rock électrique de La Piéta, lauréat du dispositif de repérage du festival, le blues puissant de Betty Bonifassi, l'électro hip-hop des Smokey Joe & The Kid, l'ambiance new musette de Lénine Renaud, les sonorités garage de The Dizzy Brains et l'orchestre afro-world Konono n°1 qui a clôturé le festival.

Cette 19e édition fut donc exceptionnelle, pour le public mais aussi pour les quelques 200 bénévoles de l'association qui ont œuvré tout le weekend à faire de cet évènement une fête populaire et conviviale, un moment de partage et de découverte artistique. Les Elvis Platinés remercient toutes les personnes, partenaires publics, privés, associatifs qui les soutiennent dans cette aventure un peu folle mais tellement belle.

Il est l'heure maintenant de préparer la 20<sup>e</sup> édition mais aussi de terminer la saison itinérante en Cévennes. Au programme de cette fin d'année :



**Journée du 15 octobre** avec « Jean » pour le RDV de l'automne.

A partir de 11h : accueil du public et ouverture de la buvette \\ 11h30 - 12h : « Jean, Solo pour un monument aux morts » de Patrice de Benedetti. **Spectacle solo de danse** devant le monument aux morts de Sumène \\ 12h - 13h30 : repas partagé tiré du sac et rencontre informelle entre le public et le danseur Patrice de Bénédetti \\ 13h30 - 14h : petite **conférence** de Michel Bresson sur l'histoire du Monument aux Morts de Sumène et Sumène pendant la 1ère Guerre Mondiale \\ 14h - 15h : **visite historique** de Sumène à confirmer \\ 15h : retour aux Monuments aux Morts, fin de la journée autour d'un verre \\ Toute la journée, une **exposition** autour de la Première Guerre Mondiale faite par les collégiens de Ganges sera visible à côté du Monument aux Morts, ainsi que des œuvres plastiques des élèves de CM1 et CM2 des écoles publiques et privées de Sumène.

**Samedi 12 novembre** – Paloma in Elvis Club au Diguedan : **concert de musiques actuelles** avec *L'Hameçon* (DJ set en herbe), *Harold Martinez* (folk/rock) & *N3rdistan* (Arabic poetry & Electro Hip-Hop).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter (contact@ leselvis.org// 04 67 81 57 90), à venir nous rencontrer (permanence le 1er mercredi de chaque mois à l'ESCALE) ou à consulter nos aventures numériques (www.leselvis.org // Facebook : LesTransesCévenoles // Twitter : @ElvisPlatines).

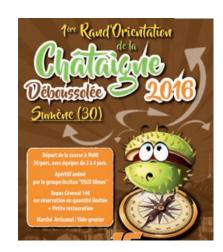
#### ere châtaigne déboussolée

#### Dimanche 16 octobre 2016

De 6h30 à 7h30, mise en place du marché et du vide-grenier \\ 9h00 Départ de la **Rand'Orientation** pour TOUS (enfants accompagnés), 5€/pers équipe min 2 à 4 pers. \\ **Marché Artisanal et vide grenier** 5€/stand de 3m. \\ **Buvette** avec apéritif animé par le groupe Occitan «OSCO Nîmes» + petite restauration \\ **Repas cévenol** complet limité sur réservation (en quantité limitée) 14€ : Velouté potiron, Daube Châtaigne Riz, 1/2 Pélardon, Tarte au pommes et un verre de vin \\ 16h00 **Brasucade** géante offerte par la municipalité.

Les inscriptions au vide-grenier, à la Rand'Orientation et au repas se font par téléphone ou par mail.

Tél: 07-81-92-07-52 mail 7asumene@gmail.com



#### es stages de cirque au Diguedan

C'est 40 enfants de 4 à 10 ans qui ont pu s'initier aux arts du cirque, une activité qui sait si bien lier l'exercice physique et la créativité lors des 3 stages proposés l'an passé.

« En France, ils sont nombreux à s'être convertis au cirque, jadis une affaire de famille et aujourd'hui secteur loué pour sa pluridisciplinarité (acrobatie, jonglage, aérien..), sa créativité, son absence de compétition, sa pratique du respect, son apport à la motricité comme pour l'épanouissement personnel qu'il permet. »

E. Dreyffus, La stradda.

En effet, participer à un stage de cirque permet à chaque enfant de trouver son espace d'expression, de progresser à son propre rythme, d'éprouver du plaisir en harmonie avec ses goûts et ses possibilités physiques.

Tout le matériel nécessaire est amené et la salle est complètement transformée.

Cette nouvelle année scolaire, la formule de stage se poursuit en partenariat avec l'association « Le Cri du Tigre ».

Le premier aura lieu du **24 au 28 octobre**. La nouveauté, c'est qu'il s'adresse à tous, des bébés aux adultes :

Un atelier parent/enfant de 1 à 3 ans est proposé le 27 octobre de 16h30 à 17h30 pour vivre avec son enfant les joies de l'éveil corporel en toute sécurité.

Les **4-5 ans** sont accueillis tous les matins de 10h à 11h30 : Réveil du corps, déplacements acrobatiques, manipulation d'objet, parcours de circomotricité.

Les **6-10 ans** sont accueillis tous les jours de 14h à 16h : Echauffement, acrobaties au sol, jongleries (balles, foulards, assiettes chinoises, bâtons du diable, diabolo) ; équilibre sur objet (boule, tonneau, poutre, rolla bola, fil) ; jeux d'expression qui amènent la dimension artistique du cirque.



Les jeunes de **11 à 18 ans** auront une séance de découverte des jeux acrobatiques de cirque et de jonglage le **25 octobre** de 17h à 18h30

Les **adultes** curieux de s'essayer à de nouvelles sensations, seront les bienvenus le **26 octobre** de 17h30 à 19h.

Qui propose ces stages ? Perrine Ball, à Sumène depuis 8 ans, artiste de cirque et pédagogue depuis plus de 15 ans.

Je donne des cours depuis plusieurs années à Avèze, et des stages dans le secteur Viganais avec l'association Quilibrio. Parallèlement, je poursuis ma voie artistique en créant et en jouant des spectacles de nouveau cirque.

Renseignements: quilibrio@gmail.com

Perrine: 06 81 02 88 28.

#### A FETE VOTIVE

C'est sous un soleil de plomb que s' est déroulée la fête votive cette année ; les nombreuses animations proposées ont donc pu se dérouler sans souci.

Le toro piscine a eu son succès avec quelques intrépides qui ont tenté de rivaliser d'audace avec les vachettes ou même de les dompter.

La course d'engins burlesques a toujours autant de spectateurs et de concurrents petits et grands mais la grande nouveauté fut la première grande ruée sumènoise! Cette course d'obstacles déguisée a animé plusieurs quartiers du village et à l'unanimité, tous les concurrents (une quarantaine d'enfants et 18 équipes de quatre adultes) se sont « régalés » et ont promis de revenir! Les spectateurs eux aussi ont apprécié cette nouveauté, beaucoup de monde à la gare, au pont petit, ou au plan pour encourager les coureurs.

La retraite aux flambeaux menée par la fanfare sumènoise que nous remercions d'avoir pu participer malgré un problème d'effectif, les concours de boules , de belote, les olympiades des enfants ont connu leur succès habituel, le feu d'artifice toujours aussi beau, les orchestres à la hauteur de leur réputation.



Un peu moins de monde, il est vrai pour le repas mais les convives ont passé une très bonne soirée avec un délicieux repas. Bref, la fête 2016 s' est déroulée sans problème, dans le calme et la bonne ambiance qui font de la fête de Sumène une fête ou il fait bon venir participer et s'amuser.

Dans la brochure du programme de la fête édité fin juillet, il n' y avait pas le mot du Maire. Toutes nos excuses à monsieur le Maire pour cette maladresse.

## ssociation «Echanges Sumène – Quistinic»

Cet été nos amis bretons de Quistinic avaient un rendezvous! Lors d'une précédente visite, ils avaient découvert le site du Prieuré de Cézas et avaient fortement apprécié ce lieu. Parmi eux, Michel, artiste à ses heures a monté et réalisé un projet d'exposition de ses œuvres au Prieuré.

Donc du 15 au 20 juillet les Quistinicois nous ont rendu visite et ont participé à la commémoration du trentième anniversaire de l'association « Asphodèle le Prieuré». Le 15, la soirée de réception s'est déroulée à Combe Chaude, site mis à notre disposition par le Conseil Départemental. Le lendemain, un récital lyrique donné au Temple par Françoise TERRAT, soprano, a enchanté quelques 140 personnes, qui ont ensuite partagé un vin d'honneur sur la terrasse du Temple.

Le dimanche, avec les amis du Prieuré, nous avons partagé, et apprécié une très belle journée anniversaire superbement organisée. Lundi, en fin d'après-midi, deux billig (nom Breton pour galetière ou crêpière) amenés par nos amis furent installés sur le Plan et malgré la chaleur, quelques 170 crêpes bretonnes au sarrasin, furent dégustées par autant de gourmands suménois, le cidre coulant à flot pour désaltérer tout ce beau monde. Une journée à l'Aigoual était nécessaire pour rafraîchir nos amis : l'observatoire et la visite du musée de la météo, le pique-nique dans la vallée du Bonheur, le lac de Camprieu et la perte du Bonheur et nous voilà revenus à Sumène pour la soirée d'adieu. Un moment festif mais toujours émouvant.

Et toujours dans ces instants, on se dit adessiatz en occitan et kenavo en breton. Et durant tout cet été, les échanges individuels se sont poursuivis; on a vu des suménois à Quistinic, et des quistinicois à Sumène.

Rendez-vous maintenant pour notre loto qui aura lieu le dimanche 11 décembre à 16h30 au Diguedan. On compte sur vous!





#### OFROI : succès pour La troupelade

Pour sa dernière adaptation – la 28ème, tout de même ! –, La Troupelade avait choisi cette fois de rester dans le Midi de la France, au début du XXe siècle, en revisitant l'œuvre de Jean Giono et le cinéma de Marcel Pagnol. Ces deux grandes figures de la Provence ont souvent été associées, pas toujours pour le meilleur (la justice se souvient de leur démêlés à cause des adaptations par Pagnol de « La Femme du Boulanger » ou « Angèle », adaptations que n'appréciait guère Giono). Ce n'est pas la première fois que La Troupelade travaillait sur le patrimoine méridional : « Marius » et « Manon des Sources » avaient déjà été adaptés il y a quelques années.

« Jofroi » est une nouvelle tirée du recueil de Giono « Solitude de la pitié » : l'histoire – écologique avant l'heure – d'un paysan un peu fêlé qui a vendu son verger à son voisin, mais lui interdit de toucher aux arbres! Mais, curieusement, cette nouvelle si humaniste et si méridionale n'a fait l'objet que d'un moyen métrage signé Pagnol. Peu d'auteurs de théâtre s'y étaient attaqués. La dernière adaptation en date, avec le regretté Michel Galabru, avait dû être stoppée pour les raisons que l'on sait. La Troupelade a donc revisité le livre pour pouvoir l'adapter sur scène. Le fruit de ce travail a été présenté avec bonheur et succès à Sumène au printemps. Et la compagnie a fait l'ouverture de Ganges 1900, au théâtre de l'Albarède, devant 170 spectateurs emballés. « Jofroi » est aussi attendu au théâtre du Tremplin à St Ambroix au mois de novembre, à St Martin de Londres, et peut-être à l'auditorium du Vigan. En attendant une nouvelle création (ou adaptation) qui n'a pas encore été dévoilée, laissons « Jofroi » continuer sa carrière au milieu de ses arbres chéris!

#### ody Fighting Club

Présente depuis plusieurs années sur votre commune, l'association Body Fighting Club propose des cours de multi boxes pour tous niveaux, du débutant au compétiteur.

Fier de son expérience de plus de 15 ans comme entraîneur, Gérard vous invite à le rejoindre à la Halle aux Sports les lundis dès 19h et les jeudis dès 19h30. Des cours d'essais vous permettront de découvrir cette discipline dynamique.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 06 29 46 31 09.



# Malgré une rétrogradation sportive

OOT

toileSportive

de l'équipe première, l'objectif de conserver l'ensemble des joueurs a été atteint grâce notamment au réengagement de l'entraîneur et du travail de conviction dont a fait preuve l'ensemble des membres du bureau.

Sur le plan de l'effectif Sénior, l'équipe A et B se sont même renforcées en effectif avec l'arrivée de nouveaux jeunes joueurs locaux s'inscrivant dans les valeurs sportives et humaines de l'Étoile. L'équipe B, elle, évolue toujours en promotion de première division et compte a minima renouveler son maintien.

A contrario, la déficience d'effectif jeune nous contraint avec regret à n'engager aucune équipe. Les jeunes footballeurs Suménois étant l'avenir du club, une mobilisation forte et collective des parents, dirigeants et élus devra être menée rapidement si nous voulons assurer une pérennité au foot de Sumène. Les tournois printaniers des jeunes à la si belle réputation seront probablement poursuivis.

Ensuite, cette année est l'année de célébration des quatre-vingt ans du club. A cette occasion, le bureau constituera une commission chargée de préparer ce magnifique évènement. Cette dernière, au-delà des membres internes, sera composée d'anciens joueurs et dirigeants actifs du club. L'objectif étant de fédérer tous ceux qui de près ou de loin ont servi l'intérêt de l'Etoile Sportive tout le long de ces années. La date exacte de programmation sera communiquée très prochainement. Cette année est donc empreinte d'un fort challenge; à la fois, nous devons concentrer nos efforts sur les résultats de nos équipes et aussi observer avec respect cette vertigineuse longévité du club.

Mikael Bresson, Président de l'ESS

### es nouvelles de nos aînés

Cette année, quelques résidents de l'EHPAD de Sumène ont eut le plaisir de partir du 12 au 16 septembre en bord de mer à Gruissan. Ils ont apprécié les différentes activités



proposées lors du séjour : sortie en mer, marchés locaux mais aussi les paysages de Gruissan et ses alentours. Ils sont revenus ravis et la tête remplie de souvenirs!

Va suivre, du lundi 3 au dimanche 9 octobre, la semaine bleue. Le lundi midi, pour lancer les festivités un apéritif sera proposé à l'ensemble des résidents. Le mardi après-midi une projection du film « Le potager de mon grand-père » est prévu au cinéma du Vigan. Le jeudi midi, comme chaque année est organisé à la salle des fêtes du Diguedan, prêtée pour l'occasion par la municipalité, un déjeuner. C'est un moment privilégié de partage où résidents, familles, personnels de l'Ehpad et quelques représentants locaux sont présents. Ce déjeuner sera animé par Aurélien Brunel. Le vendredi après-midi, un loto intergénérationnel est organisé avec les élèves de l'école du Pont Neuf. Le samedi après-midi, un spectacle leur sera offert par la municipalité du Vigan. Le dimanche après-midi, la traditionnelle brasucade clôturera cette semaine.

Cette année les résidents voyageront en Italie.

#### a chapelle de Sanissac est centenaire

Pour célébrer cet anniversaire, une cérémonie a eu lieu le samedi 6 août. C'est à l'automne 1915 que la première pierre est posée, la construction se termine en 1916 et l'inauguration a lieu en 1921. La chapelle a été construite uniquement avec des dons et par la volonté des habitant(e)s du hameau de Sanissac. Elle était destinée à protéger ses soldats partis au front lors de la guerre 14/18, dont certains avaient été tués: 5 morts en 1915, 1 mort en 1916 et 1 mort en 1918.

En présence du Maire de Sumène, d'élus, d'anciens combattants, du colonel Deschard, des habitants de Sanissac et des hameaux voisins, Sylvette Fesquet, présidente de l'association « Les habitants et amis de Sanissac », a annoncé le déroulement de la cérémonie, remerciant les participants et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée. Son intervention a été suivie de discours mettant en valeur l'événement.

Une exposition était installée dans la chapelle ; elle retraçait la vie de chacun des soldats de Sanissac et les différentes étapes de la construction du bâtiment. Michel Bresson, historien suménois, a présenté un diaporama détaillé se rapportant aux thèmes de l'exposition.

L'appel aux morts par des jeunes en uniforme d'époque, la minute de silence suivie du chant de la Marseillaise ont donné un caractère émouvant à la cérémonie.

Une messe en plein air a été célébrée par deux prêtres : un diacre catholique et un diacre protestant. La fanfare de Sumène a animé l'apéritif, puis près de 200 personnes ont partagé un repas convivial.

Lors de cette journée, le soldat Etienne Soulié, issu d'une famille protestante, a été inscrit sur une plaque commémorative située dans la chapelle catholique.

Un bien bel hommage aux poilus de Sanissac.



# AGENDA

Cet agenda est élaboré à partir des informations que nous possédons en Mairie à la mi-septembre, il n'est donc pas forcément exhaustif.

**Samedi 8 octobre** au Diguedan à 18h, Conférence-débat sur la Réduction de l'éclairage public (Voir p9).

**Samedi 15 octobre**, RDV d'Automne en partenariat avec les Elvis Platinés. Danse, repas partagés, expo (Voir p10).

**Dimanche 16 octobre**, « La châtaigne déboussolée » journée organisée par l'association 7A Sumène, course d'orientation, animations sur le Plan et brasucade géante. (Voir p10).

Mardi 18 octobre, au Diguedan, déjeuner annuel du Club de l'Amitié.

**Vendredi 21 octobre**, au Diguedan, à 18h, l'association Allons-Enfants propose une conférence rencontre avec Marie-Pierre Puech et l'association Goupil Connexion sur l'Hôpital de la faune sauvage.

**Samedi 22 octobre**, au Diguedan, dîner annuel de l'Entente Bouliste Sumènoise.

**Du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre**, au Diguedan, de 9 h à 18h, stage de cirque. (Voir p11)

**Dimanche 6 novembre**, au Diguedan, Loto de l'Ecole Publique.

Lundi 7 novembre, au Diguedan à 15h, Conférence «activité physique adaptée et alimentation» (Voir p6).

**Vendredi 11 novembre**, à 11h cérémonie au Monument aux Morts, puis vin d'honneur au Diguedan.

**Vendredi 11 novembre**, au Diguedan, Loto de la Paroisse.

**Samedi 12 novembre**, au Diguedan, en soirée, Concert proposé par Les Elvis Platinés. (Voir p10)

**Vendredi 18 novembre**, au Diguedan, à 18h15, l'association Allons-Enfants propose une conférence de Jean-Claude Toureille « Notre Dame de Piéta, un mystère résolu ».

**Samedi 19 novembre**, soirée dansante, organisée par l'association « les Amis du Castanet ».

**Dimanche 20 novembre**, au Diguedan, Loto des Chasseurs.

**Dimanche 27 novembre**, au Digueda, Loto du Club de l'Amitié.

**Samedi 3 décembre**, au Passit, à 20h, représentation théâtrale « Le père Noël est une ordure », proposée par une troupe d'amateurs du Pays viganais.

Dimanche 4 décembre, au Diguedan , Loto de l'école privée.

**Dimanche 4 décembre**, au Passit, à 20h, représentation théâtrale « Le père Noël est une ordure », proposée par une troupe d'amateurs du Pays viganais.

**Samedi 10 décembre**, au Diguedan, « Noël solidaire », RDV d'Hiver, en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, après-midi et soirée, avec soupe offerte à tous. (Voir p7)

#### L'ALBARÈDE À SUMÈNE

Les deux frères et les lions



« D'après une histoire vraie, le combat de deux frères anglais devenus milliardaires, pour transmettre leur héritage à leurs filles, sur une ile où seuls des garçons peuvent hériter. Les deux frères et les lions est un conte. La pièce commence comme une veillée au coin du feu. Les deux frères jumeaux nous ont conviés dans leur château-bunker de Breghou pour boire le thé et nous raconter leur vie... Ils ont seize ans au milieu des années cinquante et à coups d'intuitions, de chance et de coups de poing, ils vont profiter d'un contexte historique et économique particulier pour sortir de leur condition et devenir des magnats de l'immobilier. Alors qu'ils ont triomphé de tout, que se passe-t-il, lorsqu'en en 1990, ces deux frères veulent faire hériter leurs filles respectives? »

Jeudi 26 Janvier 19H00 à Montoulieu **Vendredi 27 janvier 19H00** à Sumène

Tarifs habituels 12€ et 6€ Jauge réduite 120 personnes, à partir de 10 ans Renseignements 04 67 7 3 15 62

**Dimanche 11 décembre**, au Diguedan, à 16h 30, Loto de l'Association « Echanges Sumène-Quistinic ».

Mardi 13 décembre, au Diguedan, goûter de fin d'année du Club de l'Amitié.

**Vendredi 16 décembre**, au Diguedan en fin d'aprèsmidi, spectacle de Noêl de l'école publique.

**Dimanche 18 décembre**, au Diguedan, Loto de l'Etoile Sportive Suménoise.

**Samedi 31 décembre**, au Diguedan, réveillon du Comité des Fêtes.

Jeudi 5 janvier, à Pont d'Hérault, à 18h, les vœux du Maire.

**Vendredi 6 janvier**, au Diguedan, à 18 h, les vœux du Maire.

Mercredi 11 janvier, au Diguedan, à 15h, goûter « Galette », offert par le Centre Communal d'Action Sociale.

Mardi 17 janvier, au Diguedan , goûter, Galette du Club de l'Amitié.

**Vendredi 27 janvier**, au Diguedan, à 19h, l'Albarède propose « Les deux frères et les lions ». (Voir ci-dessus) **Dimanche 29 janvier**, au Diguedan, loto du Basket.

## **D**EUILS



La famille de Lagarde et la famille de Clercq ont la tristesse de vous annoncer le départ vers le ciel de Maÿlis. Leur petite fille de 2ans ½, survenu accidentellement le 26 août 2016.

Ils remercient pour les messages de condoléances qui leur ont été donnés ainsi que les témoignages d'amitié et de réconfort qui les ont beaucoup touchés. Ils comptent sur vos pensées dans la durée pour sa famille proche.

Par une malheureuse coïncidence, seulement quelques jours auparavant, c'était Albane, la petite-fille de JP et D. Renaud qui perdait la vie, au terme d'une éprouvante maladie.

Nous l'avons souvent rencontrée à Sumène, accompagnée par ses grands-parents.

Pensées et condoléances à ces familles dans la douleur.



Le Monument aux morts a repris des couleurs. Remerciements à Delphine Mabille pour ses conseils.

# Etat civil

Naissances: Théo GENOT le 6 février 2016

Gabriel BRUN MOH, né le 7 mars Quentin SORIANO, né le 4 juin Julia FAISCA-MENDES, née le 13 juin Mélina LIMERY, née le 5 juillet Lola BERTHEZENE, née le 22 juillet Suzanne DAOUD-BRIKCI, née le 7 août

Jade GAY, née le 22 août

Emma VIGNAL, née le 12 septembre.

Mariages: Hugo PAGÈS et Coralie CLOT, le 11 juin

Pierre-Alexandre MARCHAND et Carola BRUN,

le 09 juillet

Julien VIALA et Chloé FEMMINELLA,

le 17 septembre.

Décès : Fernande DUCROS, née ESPAZE, le 31 mai

Marc FERRIER, le 16 juin Jean MASSAL, le 28 juin

Jeanne POUGNET, née BRESSON, le 1er juillet

Jean-Paul GIROT, le 1er juillet Renée FABRÉGAS, le 5 juillet Else LOTTHÉ, le 12 août

Jeanne POUSSIN, née FLESIA, le 14 août Liliane NICOLA, née DESLOT, le 23 août Fernande CAZES, née BOISSIERE, le 28 août

Pierre RAVIER, le 17 septembre.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### I> FUSION

Délibération du conseil municipal du 28 juillet où la municipalité se positionne sur le sujet de la fusion des communautés de communes (voir page 3 du cahier central).

#### I> TAXE DE SÉJOUR

Le nouveau calcul de la taxe de séjour a entraîné des augmentations et parfois des incompréhensions dans l'application du barème.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à Mr Mathieu BERTRAND, à la Communauté de communes

mbertrand@cdcganges.fr

#### I> DÉMÉNAGEMENT

La Communauté de communes et l'Office de Tourisme Intercommunal ont changé d'adresse.

Ils se trouvent désormais dans le même bâtiment, sur le Rond-point de l'Europe, à Ganges.

Adresse postale : 26 avenue Pasteur 34190 Ganges

- Communauté de communes 04 67 73 78 60 contact@cdcgangesumene.fr
- Office de Tourisme
   04 67 73 00 56
   contact@ot-cevennes.com



#### Mairie de Sumène



04 67 81 30 05

Fax: 04 67 81 33 79

mairie-de-sumene@wanadoo.fr

www.sumene.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h à 17H30

#### Numéros utiles



L'ESCALE		04 67 81 32 73
La Poste		04 67 81 30 57
Trésor public (Le Vigan)		04 67 81 01 46
Sous-préfecture		04 67 81 67 00
Gendarmerie	17 ou	04 67 81 30 01
Pompiers A partir d'un portable	18 ou 112	04 67 81 79 55
Samu		15
Docteur Monney		04 67 81 32 84
Pharmacie Schoenig		04 67 81 35 60
Infirmiers	J.P. Veit	
	M. Paul	06 21 58 15 16
	M. Gervais	04 67 81 48 34
Assistante sociale		04 66 77 09 10
Permanence de M <sup>me</sup> Reill	nan sur RDV I	e mercredi a.m.
Maison de retraite		04 67 81 30 86
Allo Meteo		08 92 68 02 30
Fax - Photocopies : Tabac I	04 99 52 94 63	
Conciliateur de Justice	06 48 16 13 87	
	conciliate	ır.ndlr@orange.fr
Correspondante Midi Lib	re	
Marie-Pierre Lezé	06 41 16 49 71	





A L'ESCALE (ancienne mairie)

#### **Permanences & rendez-vous**

Permanence du maire : Jérome Morali le mardi de 14h à 18h sur rendez-vous Permanence des adjoints sur rendez-vous

- 1<sup>re</sup> Adjointe : Pascale Castanier Présidente Commission Economie-Finances
- Adjoint : Richard Leprovost Président Commission Communication-Démocratie locale
- Adjointe : Marie Viguier
   Présidente Commission Vie sociale
- Adjoint : Gilbert Laurans Président Commission Urbanisme-Environnement
- Adjointe : Tania Mercereau Présidente Commission Culture-Sport-Tourisme

Nous vous remercions de préciser l'objet du RDV afin de répondre au mieux à votre demande.

#### • Conseillers départementaux

Secrétariat: 04 66 76 78 09

Martin Delord : martin.delord@gard.fr Hélène Meunier : helene.meunier@gard.fr

> Directeur de la publication : Jérome Morali Directrice de rédaction : Pascale Castanier Coordination, conception, illustrations,

réalisation : Isabelle Collumeau

CRÉDITS PHOTO: MC. CALAIS, P. CASTANIER,

I. Boisson, IC, les associations... Impression : william-agr@orange.fr

Imprimé sur papier recyclé Tirage : 1100 exemplaires Dépot légal octobre 2016

#### Prochain numéro



Particuliers, associations, pour une publication dans le prochain numéro : envoyez vos textes et photos à « journal@sumene.fr » ou déposez-les en mairie avant le 20 janvier 2017.

Les fichiers en PDF ne sont pas exploitables pour la mise en page, merci de nous faire parvenir les textes au format .doc, .txt ou .odt et les images au format .jpg